

LE SPORT : UN POUMON ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET TERRITORIAL

LE GRAND FORMAT

DÉCEMBRE 2025



GROUPE BPCE

Chapitre 1



LES ENTREPRISES DU SPORT, ACTEURS DE L'INNOVATION

Les entreprises de la filière sport sont plus dynamiques et plus optimistes que celles des autres secteurs, dans un contexte général pourtant incertain. Elles investissent et considèrent l'innovation comme une de leurs priorités stratégiques, notamment pour s'adapter à l'évolution des pratiques sportives.

● Page 2

Chapitre 2



LES PISCINES À LA RECHERCHE D'UN SECOND SOUFFLE

Les piscines sont considérées comme stratégiques dans le paysage sportif français mais le parc est vieillissant et connaît de fortes disparités territoriales. Le modèle économique de ces équipements est sous pression tant en termes de coût et d'investissement que d'impact environnemental et nécessite des arbitrages, parfois difficiles, de la part des collectivités locales.

● Page 10

Chapitre 3



FOCUS SUR LA FILIÈRE SPORT

Cinq thématiques permettent de dresser un panorama de la filière sport en 2025 en analysant ses principales dimensions et ses différents acteurs. Pratique sportive, monde associatif, entreprises du sport, secteur public et poids économique de la filière : ces focus favorisent une meilleure compréhension de cette filière particulière qui, bien au-delà de son impact économique, contribue au bien-être de la société.

● Page 20

● Introduction

La place première du sport dans toutes les sociétés et pour tout un chacun n'est pas à démontrer. Le sport, c'est d'abord du plaisir. C'est aussi donner le goût à l'effort. C'est se dépenser, et parfois se dépasser. C'est contribuer à notre santé et créer du lien social, comme l'a rappelée avec force la crise sanitaire mondiale de 2020. Ce sont des émotions renouvelées à chaque événement sportif. Émotions parfois négatives mais le plus souvent incroyablement positives comme lors des exploits pluriels des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ou face à la joie de son enfant qui se rend à son club pour un entraînement ou une compétition. C'est aussi l'un des moments préférés de la semaine ou des vacances.

Que l'on soit acteur ou spectateur, le sport c'est un peu tout cela à la fois mais pas seulement. Le sport, c'est également une filière et une économie à part entière, au dynamisme parfois méconnu voire mésestimé. Depuis 2020, les travaux de BPCE L'Observatoire contribuent à une connaissance plus fine de cette filière, à sa structuration et à son mode de fonctionnement si particulier avec des acteurs de tout horizon. Le secteur non marchand d'abord, avec les associations sportives et les collectivités territoriales qui apportent la première des contributions. Le secteur marchand ensuite, toujours en évolution pour coller au plus près des nouvelles tendances et attentes des Français.

Dans cette 4^e édition de BPCE L'Observatoire consacrée à l'économie du sport, trois volets sont explorés.

Le premier volet porte sur les entreprises du sport. En 2024, ce sont 147 000 entreprises, un nombre en croissance de 31 % par rapport à 2019 dont 5 900 emploient 6 salariés et plus. À l'aide d'une enquête Audirep / BPCE L'Observatoire menée auprès d'un échantillon de ces entreprises employeuses, il a été possible de mieux les connaître un an après la tenue des Jeux en France. Force est de constater qu'elles ont bénéficié pleinement de cet événement planétaire. Elles signalent une activité dynamique. Elles investissent et innovent davantage, dans un environnement marqué par

une concurrence élevée et par l'impératif de répondre au mieux à la demande mouvante des pratiquants sportifs et consommateurs de sport.

Le deuxième volet s'attache à présenter la situation des infrastructures en piscines. Depuis les Jeux Olympiques d'Athènes en 2004, la natation apporte à chaque Olympiade son lot de médailles à la France. Cette image n'est toutefois pas le reflet de la situation dans laquelle se trouvent certaines infrastructures. La crise énergétique et la vague inflationniste de 2022-2023 ont sensiblement affecté l'équilibre économique de ces infrastructures. Par ailleurs, une partie du parc est vieillissant, presque quinquagénaire et n'ayant jamais bénéficié d'une rénovation. Sur fond d'objectifs de décarbonation et de contraintes budgétaires, les collectivités territoriales font ainsi face à une équation qui s'est sensiblement compliquée depuis 2019.

Le troisième volet revisite les nombreux travaux passés de BPCE L'Observatoire. Le point de départ porte sur la pratique sportive, qui s'est à la fois renforcée et transformée. Pour satisfaire cette demande, l'offre est plurielle. Elle provient d'abord du secteur non marchand. 220 000 associations sportives sont actives économiquement et résilientes en raison d'un financement principalement privé conjugué à la mobilisation massive de bénévoles. Avec des dépenses supérieures à 24 milliards d'euros, l'État et les collectivités territoriales assurent l'essentiel du sport scolaire et de haut niveau via notamment les rémunérations des professeurs d'EPS et les équipements sportifs. L'offre de sport est utilement complétée par le secteur marchand et ces 147 000 entreprises qui ont généré un chiffre d'affaires de 80 milliards d'euros en 2024.

Au total, l'économie du sport représente 2,7 % du PIB en 2024. Si la structure de dépenses est voisine de celle de l'ensemble de l'économie, cette économie se distingue par la place prise par la sphère non-marchande. De fait, cette mesure via le PIB, bien que significative, ne peut à elle seule résumer tous les apports économiques, sociaux et sociétaux du sport.



1 LES ENTREPRISES DU SPORT, ACTEURS DE L'INNOVATION

BPCE L'Observatoire livre une analyse inédite sur l'investissement des entreprises du sport, menée à travers une enquête téléphonique réalisée par l'institut Audirep au cours de l'été 2025, une année après la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Cela, auprès d'un échantillon représentatif de 123 entreprises du sport comptant 6 salariés et plus. L'innovation fait, au-delà de sa politique d'investissement, l'objet d'un éclairage spécifique au sein de ce secteur dynamique qui a connu des mutations importantes au cours des dernières années, notamment à la suite de la crise du COVID.

1. Des entreprises dynamiques et optimistes portées par l'effet Paris 2024

L'année 2024 a été une année de croissance pour les entreprises du sport au regard des principaux indicateurs économiques et financiers. 44 % d'entre elles signalent un chiffre d'affaires en augmentation et 32 % déclarent des investissements en hausse. Ces proportions sont deux fois supérieures à celles qui signalent une baisse.

1. Source : « L'impact des Jeux olympiques de Paris sur l'activité économique et les paiements au troisième trimestre 2024 », Bulletin de la Banque de France N° 55/2, novembre-décembre 2024.

Ces résultats positifs se déclinent ensuite sur le résultat net et les fonds propres des entreprises qui indiquent une hausse supérieure de 8 points de pourcentage à celles qui retiennent une baisse. Enfin, la situation financière des entreprises du sport s'améliore. L'endettement recule pour plus d'un tiers d'entre elles, tandis qu'il ne progresse que pour 14 % des entreprises du sport.

2x

Les entreprises qui signalent un chiffre d'affaires en hausse sont 2 fois plus nombreuses que celles qui le signalent en baisse.

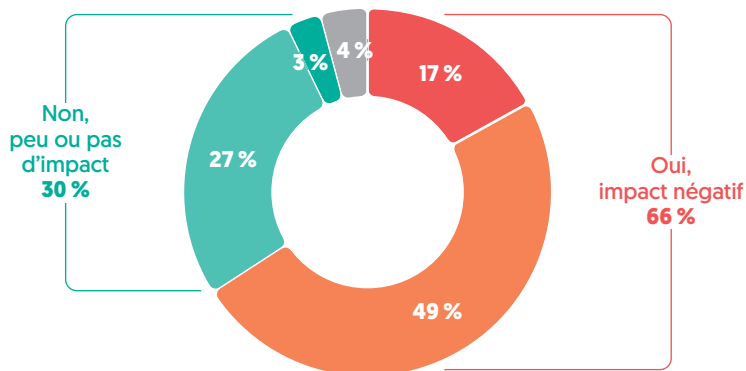
Un an après la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, 42 % des entreprises estiment que ces derniers ont eu un impact positif sur leur activité, en particulier celles qui ont une activité commerciale (53 %). La réponse apportée à cette question centrale reste difficile à apprécier sans niveau de référence. Or, d'après la Banque de France¹, les Jeux de Paris 2024 ont bien eu un impact significatif.

Deux entreprises du sport sur trois redoutent un impact négatif fort sur leur activité

Sur la croissance d'abord, qui aurait été amplifiée de l'ordre d'un quart de point au 3^e trimestre 2024. Sur l'activité des entreprises ensuite, avec 5,4 % des entreprises françaises qui ont déclaré un impact positif ou très positif. Les entreprises du sport sont donc bien celles qui ont le plus bénéficié de cette manifestation internationale avec environ 8 fois plus d'entreprises de la filière déclarant un impact positif.

Le contexte économique et budgétaire actuel n'est toutefois pas sans incidence sur l'activité des entreprises du sport, comme sur celle de toutes les entreprises en France. Deux entreprises du sport sur trois redoutent un impact négatif fort sur leur activité, en particulier celles de moins de 10 salariés et celles dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 million d'euros. Cette proportion est légèrement supérieure à celle du Baromètre Bpifrance².

². Baromètre Bpifrance Le Lab-Rexecode « Trésorerie, investissement et croissance des PME/TPE » 2025.



Impact du contexte économique et budgétaire sur l'activité des entreprises du sport (en %)

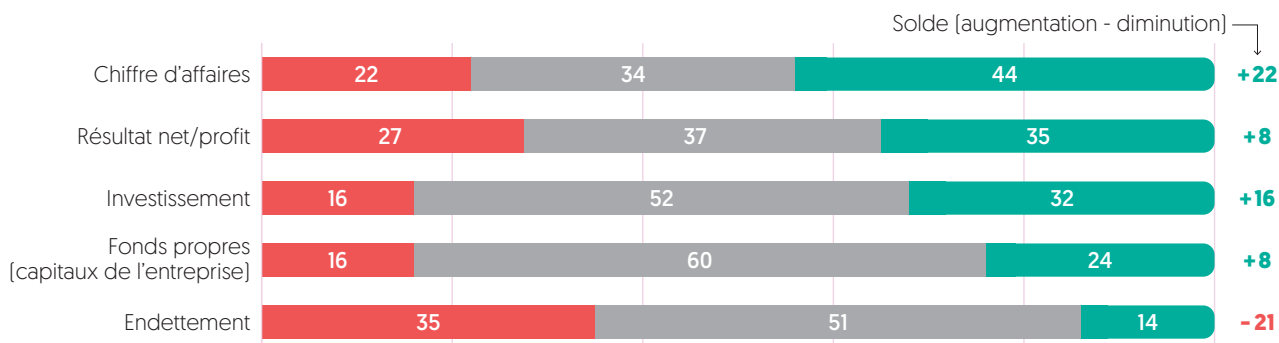
- Oui, un impact négatif très fort
- Oui, un impact négatif plutôt fort
- Ne se prononce pas
- Non, pas d'impact du tout
- Non, un impact négatif plutôt faible

Source : Enquête Entreprises du Sport BPCE-Audirep, 2025.

Au global, la dynamique des entreprises du sport reste présente et les perspectives sont positives. Actuellement, plus de la moitié se déclarent en phase de croissance (contre seulement 16 % en repli). Ce dynamisme est particulièrement marqué pour les structures de plus de 20 salariés. Il est également

croissant dans le temps. D'ici à deux ans, les entreprises du sport sont plus nombreuses encore à se déclarer en croissance : 65 % contre 9 % en repli. Celles qui prévoient une croissance forte (5 %) sont notamment les entreprises en mesure d'autofinancer leurs projets de développement.

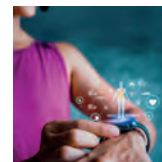
Une année de croissance pour les entreprises du sport sur les principaux indicateurs économiques et financiers



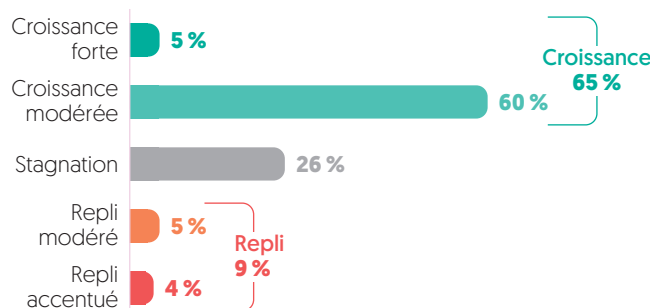
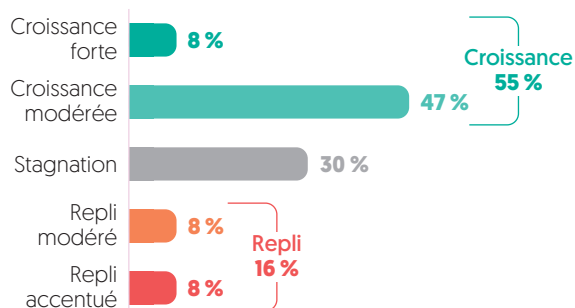
Évolution des principaux indicateurs économiques et financiers entre 2023 et 2024 (en %)

- En diminution
- Stable
- En augmentation

Source : Enquête Entreprises du Sport BPCE-Audirep, 2025.

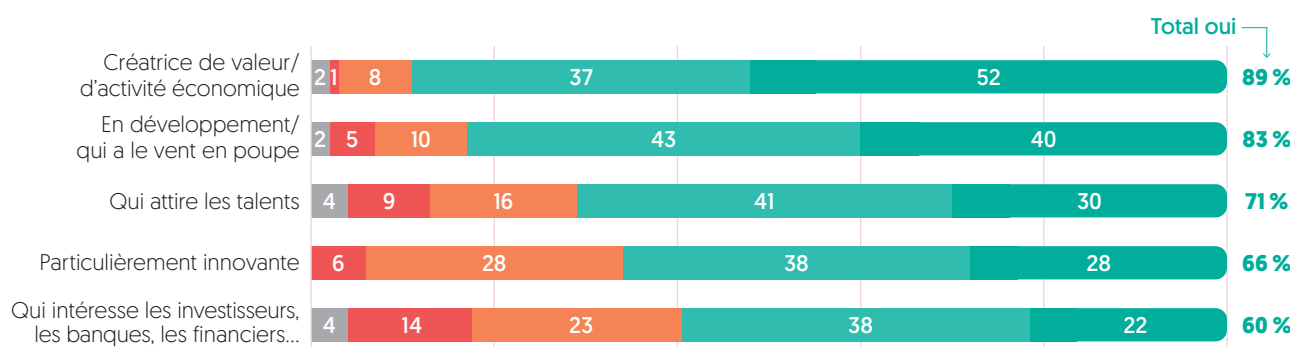


Une bonne dynamique des entreprises du sport



Source : Enquête Entreprises du Sport BPCE-Audirep, 2025.

Le sport est reconnu comme un secteur créateur de valeur économique et en plein développement



Source : Enquête Entreprises du Sport BPCE-Audirep, 2025.

2. Les entreprises du sport sont les premiers sponsors de leur filière

La très grande majorité des dirigeants des entreprises du sport reconnaissent le sport comme un secteur créateur de valeur économique (89 %) et en plein développement (83 %). Ils soulignent

également son attractivité pour les talents (71 %) et son caractère innovant (66 %). 6 sur 10 reconnaissent que c'est une filière qui attire tous types d'investisseurs. Les relations avec les autres acteurs de la vie économique sont nombreuses et variées mais spécifiques à la filière. De fait, une très large majorité des entreprises du sport travaillent avec des clubs ou des fédérations sportives et des collectivités territoriales (respectivement 82 % et 76 %). Dans une moindre mesure, elles

entretiennent des relations avec les grandes entreprises (61 %), les ETI et les PME (55 %). D'autres acteurs peuvent intervenir, mais dans une plus faible proportion, tels les clubs d'entreprises ou de dirigeants (42 %), les organismes de recherche ou d'enseignement (31 %), les start-up/entreprises de la tech/incubateurs (14 %) ou les pôles de compétitivité (11 %) ; ces dernières relations étant plus spécifiques aux entreprises du sport qui innovent.

3. Les entreprises du sport ont sensiblement investi en 2024...

En 2024, les entreprises du sport sont plus nombreuses à déclarer une hausse de leur investissement, avec un solde d'opinion³ de + 16 contre - 15 selon le Baromètre Bpifrance Le Lab-Rexecode. Par secteur d'activité, ce niveau est sensiblement identique à celui des entreprises de l'industrie manufacturière (+ 17), mais il est bien supérieur à celui des entreprises de services (-3)⁴.

Selon BPCE L'Observatoire, plus d'une entreprise du sport sur deux (53 %) a l'intention d'investir en 2025 (en particulier dans le secteur de l'industrie où ce chiffre s'élève à 63 %). Cette proportion est sensiblement plus élevée que celle de l'ensemble des PME/TPE (45 %) selon le Baromètre Bpifrance Le Lab-Rexecode.

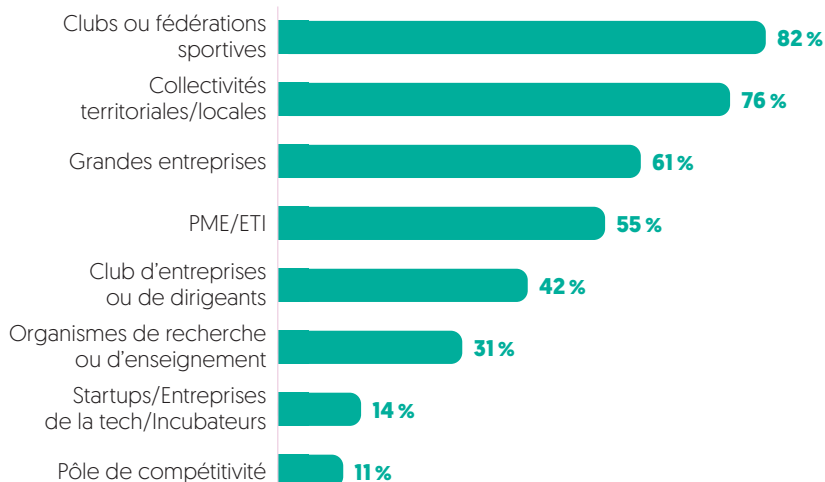
Les investissements sont principalement destinés aux équipements, soit pour les moderniser (57 %), soit pour les renouveler (55 %). L'introduction de nouveaux services se place en troisième position devant l'extension de la capacité de production ou de vente. Les autres destinations (la mise aux normes, les économies d'énergie, les nouvelles implantations...) sont moins fréquentes.

Par rapport aux PME/TPE analysées dans le Baromètre Bpifrance Le Lab-Rexecode, le renouvellement d'équipements est moins fréquent (55 % vs 75 %) ainsi que leur modernisation (57 % vs 65 %). En revanche, l'introduction de nouveaux

³. Différence entre le pourcentage des entreprises qui déclarent une hausse et le pourcentage des entreprises qui déclarent une baisse.

⁴. Source : Insee, enquêtes de conjoncture dans les services et dans l'industrie — octobre 2025.

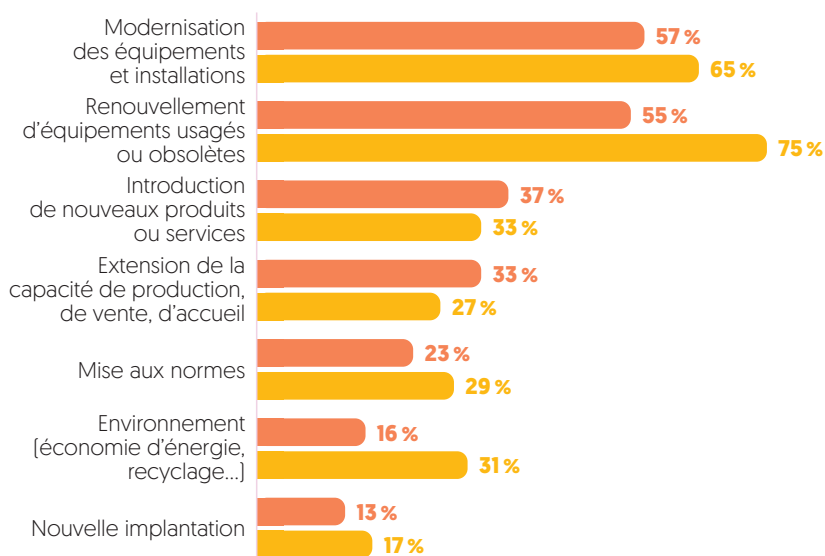
Des relations nombreuses et variées avec les autres acteurs de la vie économique



Relation de la filière avec les autres acteurs

Source : Enquête Entreprises du Sport BPCE-Audirep, 2025.

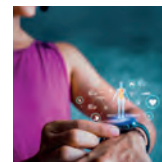
Les investissements des entreprises du sport sont principalement destinés aux équipements



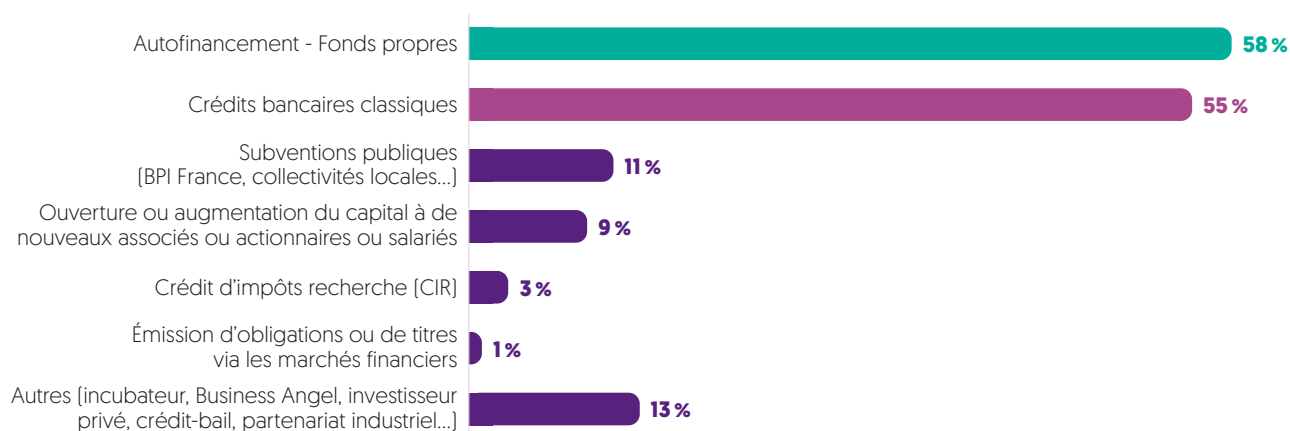
Destination économique des investissements

■ Entreprises du sport ■ Ensemble des PME-TPE

Sources : Enquête Entreprises du Sport BPCE-Audirep, 2025. Enquête trésorerie, investissement et croissance des PME-TPE Baromètre BPI France Le Lab/Rexecode 2025.



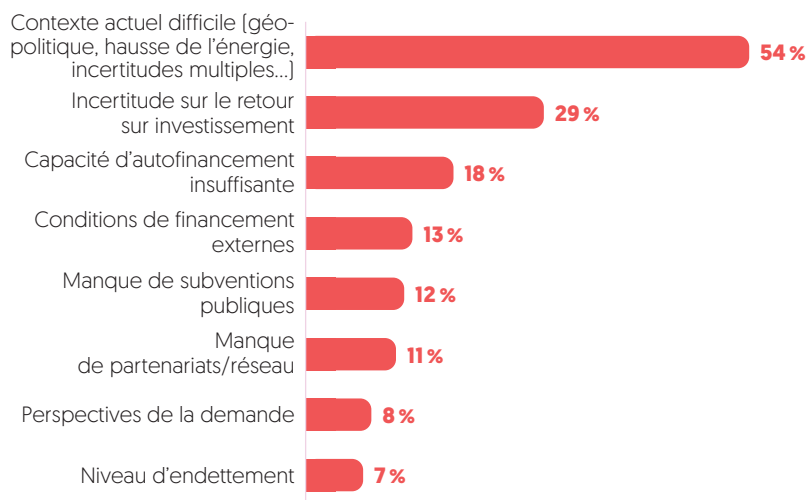
L'autofinancement par fonds propres et les crédits bancaires constituent les deux principaux modes de financement



Principaux modes de financement

Source : Enquête Entreprises du Sport BPCE-Audirep, 2025.

Le contexte actuel est le principal frein au développement de l'investissement



Principales difficultés rencontrées pour investir

Source : Enquête Entreprises du Sport BPCE-Audirep, 2025.

produits ou services (37 % vs 33 %), ainsi que l'extension de la capacité de production ou de vente (33 % vs 27 %) sont plus marquées.

Pour réaliser les investissements envisagés, l'autofinancement par fonds propres constitue le premier mode de

financement (58 %), suivi des crédits bancaires (55 %). Le recours au crédit bancaire est moins fréquent que pour l'ensemble des PME/TPE (72 %). Les autres moyens de financement s'avèrent secondaires (subventions publiques à 11 %, ouverture ou augmentation

de capital à 9 % et crédit d'impôts recherche (CIR) à 3 %).

Près de trois entreprises du sport sur quatre (72 %) ont rencontré des difficultés pour investir. Et cela, en raison du contexte actuel (crise géopolitique, hausse de l'énergie...) dans 54 % des cas et, dans une moindre mesure, en raison de l'incertitude concernant le retour sur investissement (29 %) ou d'une capacité d'autofinancement insuffisante (18 %). Suivent ensuite les conditions de financement externes (crédits bancaires), les subventions publiques et les partenariats (entre 11 % et 13 %).

Pour 70 % des entreprises du sport, les banques proposent des financements adaptés à leur développement.

4. ... et considèrent l'innovation comme une priorité stratégique

Les entreprises du sport innovent davantage d'abord parce qu'elles considèrent pour une large majorité d'entre elles qu'il s'agit d'une priorité stratégique (63 %). Celles pour qui

l'innovation est considérée comme très stratégique sont le plus souvent en croissance et avec des dirigeants plus jeunes (âgés de moins de 40 ans). Ce positionnement est d'autant plus marqué que la taille de l'entreprise est importante (supérieure à 20 salariés). Ainsi, 69 % ont réalisé au moins l'une des six actions suivantes au cours des trois dernières années : commercialiser sur le marché un nouveau produit/ bien ou service (56 %), développer pour le compte d'un tiers un produit ou un procédé significativement amélioré (18 %), déposer un brevet/ une marque/un dessin/un modèle (17 %), financer des frais de recherche et développement (13 %), acquérir une licence d'exploitation d'un procédé ou d'une technologie (12 %), en particulier pour les services (20 %), ou recruter du personnel en R&D (7 %). Ce sont des entreprises innovantes telles que définies par Bpifrance. C'est au sein de l'industrie que la proportion d'entreprises innovantes est la plus élevée (76 % vs 66 % pour le commerce et les services).

Le développement de la publicité/marketing arrive en tête des projets réalisés depuis 3 ans



Projets réalisés au cours des trois dernières années

Source : Enquête Entreprises du Sport BPCE-Audirep, 2025.

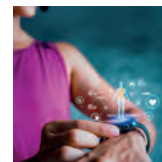
Qu'est-ce qui différencie les entreprises du sport innovantes par rapport à celles qui ne le sont pas ?

Les entreprises innovantes se distinguent par :

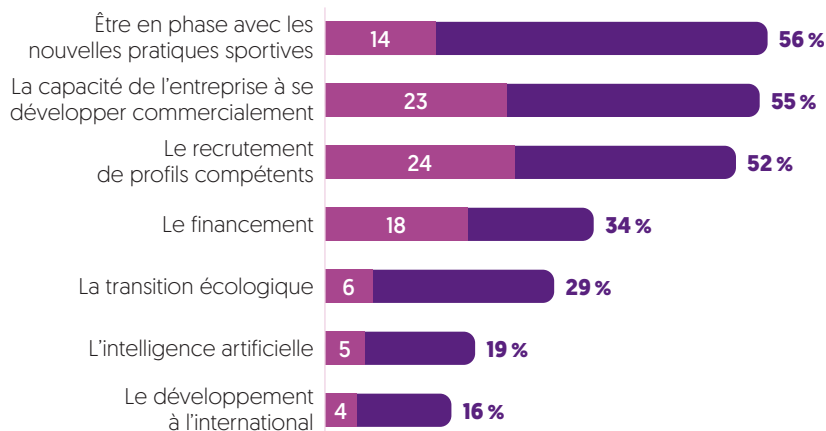
- **leur taille** : 25 salariés en moyenne vs 14 pour celles qui ne le sont pas et un chiffre d'affaires de 4,2 millions d'euros vs 2,3 millions d'euros pour les entreprises qui n'innovent pas ;
- **leur secteur** : plus souvent dans la gestion, la maintenance et la construction, 24 % vs 17 % ;
- **l'adaptation aux nouvelles pratiques sportives** : pour 85 %, c'est une priorité vs 70 % ;
- **la transformation digitale de leur entreprise** : pour 53 % c'est une priorité vs 35 % ;
- **leurs relations avec les clubs ou fédérations** : 87 % vs 71 %, et avec les grandes entreprises 68 % vs 46 % ;
- **leurs relations avec les collectivités territoriales** : 79 % vs 71 % ;
- **le développement de leur publicité/marketing** : 83 % vs 63 % ;

- **la refonte de leur site Internet** : 64 % vs 43 % ;
- **elles pensent plus souvent que les banques proposent des financements adaptés au développement d'une entreprise comme la leur** : 79 % vs 54 % pour les entreprises du sport ;
- **elles ont une image encore plus favorable du sport en tant qu'activité économique**. La filière sport intéresse les investisseurs/banques/financiers [67 % vs 44 %] et attire les talents [74 % vs 64 %] ;
- **elles constatent un impact des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 plus positif sur leur activité** : 47 % vs 32 %.

Ces entreprises du sport innovantes présentent bien un profil particulier avec des attitudes, des comportements et des opinions qui les différencient.



De nombreux défis à relever pour les entreprises du sport

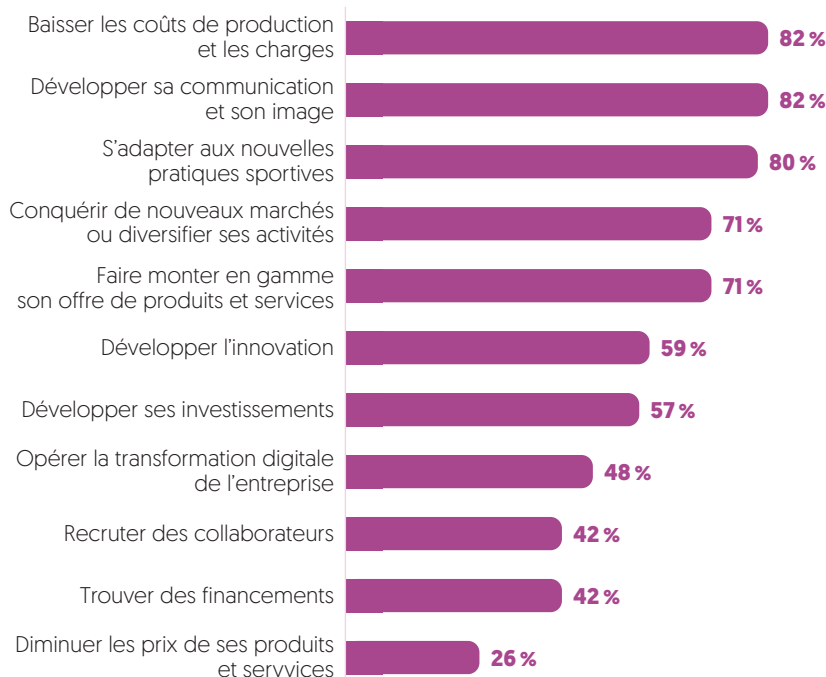


Défis dans les années à venir pour les entreprises du sport

■ Au total ■ En premier

Source : Enquête Entreprises du Sport BPCE-Audirep, 2025.

La baisse des coûts, la communication et les nouvelles pratiques en tête des préoccupations



Préoccupations prioritaires des entreprises du sport

Source : Enquête Entreprises du Sport BPCE-Audirep, 2025.

Parmi les projets réalisés au cours des trois dernières années, le développement de la publicité et du marketing arrive en tête (77 %), suivi de la refonte du site Internet (57 %) et de la commercialisation de nouveaux produits/biens ou services (56 %).

5. Préoccupations et défis à venir

Si le développement de l'innovation et des investissements occupe une place importante dans les préoccupations des entreprises du sport (59 % et 57 % respectivement), d'autres le sont davantage encore. Il s'agit en premier lieu de baisser les coûts de production et les charges (82 %), de développer la communication et l'image (82 %) et de s'adapter aux nouvelles pratiques sportives (80 %). La conquête de nouveaux marchés et la montée en gamme de l'offre et des services se classent également parmi les priorités les plus élevées.

Parmi les défis majeurs dans les années à venir, les entreprises du sport en signalent principalement trois : être en phase avec les nouvelles pratiques sportives (56 %), se développer commercialement (55 %) et recruter des profils compétents (52 %). Si le premier fait écho à l'évolution sensible de la demande, les deux défis qui suivent tiennent à la capacité des entreprises à proposer une offre qui y réponde.

Méthodologie

Les entreprises du sport interrogées par téléphone par l'institut Audirep sont issues d'un fichier de 5900 entreprises du sport de 6 salariés et plus, sélectionnées à partir de leur code NAF et selon un scoring exclusif élaboré par les équipes de BPCE L'Observatoire afin d'identifier toutes les entreprises ayant une relation avec le sport. Les résultats n'engagent que BPCE.



2 LES PISCINES À LA RECHERCHE D'UN SECOND SOUFFLE

Avec 3 750 équipements et 6 400 bassins, les piscines constituent un parc réduit mais stratégique du paysage sportif français dont l'importance dépasse le nombre. Ce sont des équipements lourds, coûteux à exploiter et essentiels au service public local, qu'il s'agisse d'apprentissage de la natation, de prévention des noyades ou d'accès au sport pour tous. Au-delà de ces missions de service public, la natation occupe une place centrale dans les pratiques sportives : les sports aquatiques et nautiques constituent le quatrième univers de pratique des sportifs réguliers, et le troisième lorsque l'on inclut la pratique occasionnelle¹. En club, la Fédération française de natation se classe au 9^e rang des fédérations unisports, avec un rebond post-sanitaire particulièrement marqué (+13 % de licences depuis 2019).

Le parc de piscines repose sur un socle ancien, largement construit entre les années 1960 et 1980, aujourd'hui fragilisé par son vieillissement et par des coûts d'exploitation élevés, notamment en énergie, en maintenance et en personnel.

Les collectivités locales en sont les acteurs principaux : près de 80 % des piscines relèvent du bloc communal ; mais l'intercommunalité occupe une

place croissante, reflet d'équipements de plus en plus lourds à financer. Plus récemment, les délégations à des opérateurs privés se sont développées sans toutefois modifier la vocation de service public.

Ces nombreux enjeux sont renforcés par de fortes disparités territoriales : grandes agglomérations bien équipées mais proches de la saturation, territoires périurbains et ruraux sous-dotés, quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et zones de revitalisation rurale (ZRR) marqués par un accès inégal malgré des besoins sociaux élevés.

1. Un patrimoine aquatique stratégique, mais vieillissant

1.1 Un parc restreint, ancien et contrasté

Le parc français compte 3 756 piscines pour 6 400 bassins, soit en moyenne 1,7 bassin par établissement. Les configurations sont variées, allant des bassins purement sportifs aux espaces ludiques et de bien-être, reflet d'une montée en complexité d'une partie des équipements.

La vague de construction des piscines en France a débuté avec l'opération « 1 000 piscines »² au début des

1. Baromètre national des pratiques sportives, INJEP (2024).

2. Programme lancé en 1969 par le secrétariat d'État chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, à la suite de mauvais résultats des nageurs français aux Jeux Olympiques d'été de 1968 et de deux drames marqués par les noyades mortelles de 43 personnes dont 33 enfants à Juigné-sur-Loire et à Thonon.

années 1970, puis a suivi son cours jusqu'au milieu des années 1980 : près de la moitié des piscines aujourd'hui en service ont été construites pendant cette période. Le rythme de construction s'est ensuite stabilisé autour de 550 nouvelles piscines par décennie à partir de 1985, tandis que la dynamique glissait progressivement vers la rénovation. L'effort de remise à niveau du parc se concentre entre 2005 et 2015, période durant laquelle la moitié des opérations de rénovation recensées sont réalisées, avant de s'essouffler au cours des dix dernières années.

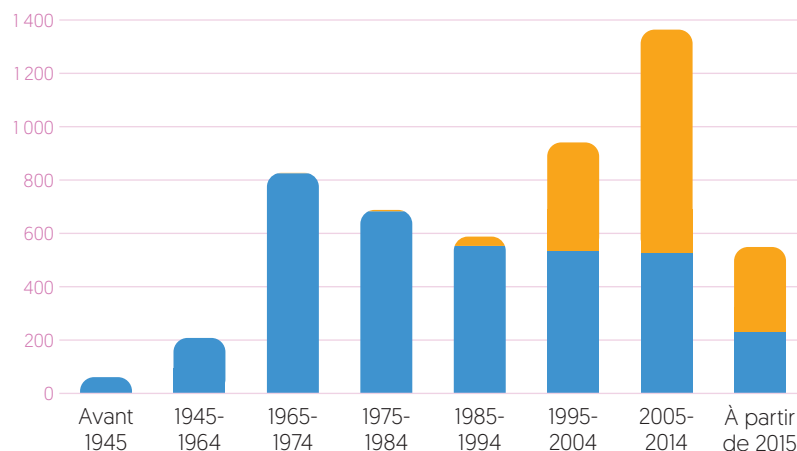
Malgré cet effort, une part significative du parc reste en attente : près d'une piscine sur cinq a plus de 40 ans et n'a jamais été rénovée (contre un quart pour les autres équipements). À l'inverse, 45 % des piscines ont moins de 20 ans ou ont fait l'objet d'une rénovation au cours des vingt dernières années, contre 26 % pour l'ensemble des équipements sportifs. Le parc de piscines apparaît donc à la fois priorisé dans les arbitrages d'entretien et marqué par des infrastructures anciennes construites avant les années 1980.

La composition du parc reflète cette histoire : les piscines mono bassin représentent 52 % des équipements, les piscines à deux bassins environ 32 %. Jusqu'au milieu des années 1970, les piscines multibassins étaient majoritaires ; la période suivante se voyant diffuser le modèle mono bassin, notamment dans les petites villes et les espaces ruraux. Depuis une vingtaine d'années, la tendance s'inverse partiellement avec le développement de centres aquatiques de plus grande taille, souvent multibassins.

La répartition territoriale est très contrastée. Dans les territoires ruraux, près de quatre piscines sur cinq ne comptent qu'un seul bassin, essentiellement positionnées comme équipements de proximité. Dans les espaces périurbains, la part des mono bassins reste majoritaire mais recule. Dans les zones urbaines, les piscines

multibassins deviennent dominantes : une piscine sur cinq compte trois bassins ou plus, et 80 % de ces grandes infrastructures sont implantées dans les espaces urbanisés, en particulier les centres urbains intermédiaires.

Le parc de piscines repose sur un socle ancien



Mises en service et travaux de rénovation

■ Piscines mises en service ■ Travaux de rénovation

Sources : ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, calculs BPCE L'Observatoire.

Les piscines relèvent d'abord du patrimoine public local

	Toutes piscines		Piscines mises en service après 2005	
	Propriété	Gestion	Propriété	Gestion
Collectivités locales	79 %	71 %	78 %	57 %
Communes	50 %	43 %	30 %	22 %
EPCI	27 %	27 %	47 %	35 %
Département	1 %	1 %	1 %	1 %
Région	1 %	1 %	1 %	0 %
Privé commercial	14 %	19 %	17 %	35 %
Associations et non commercial	4 %	6 %	2 %	4 %
État et autres administrations	3 %	4 %	2 %	4 %

Détention et gestion du parc d'infrastructures en piscine français

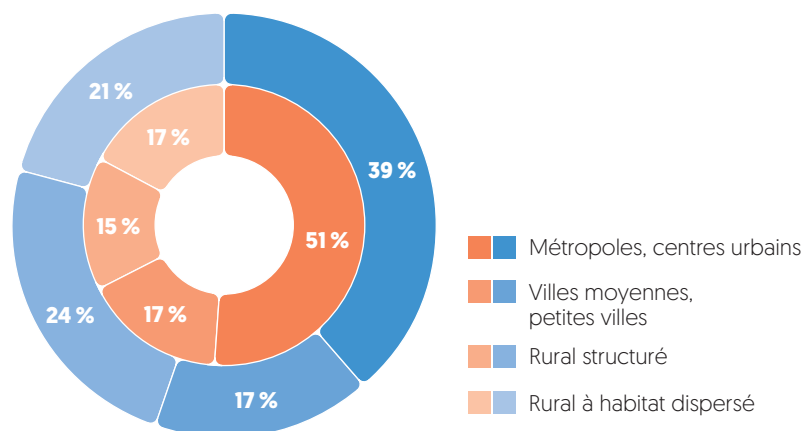
Sources : ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, calculs BPCE L'Observatoire.

1.2 Un patrimoine surtout communal, de plus en plus mutualisé et hybride

Les piscines relèvent d'abord du patrimoine public local : 79 % sont détenues par des collectivités, 14 % par



L'accès aux piscines varie fortement selon les territoires



Répartition des habitants et des piscines par typologie de communes (en %)

Sources : ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, calculs BPCE L'Observatoire.

le secteur privé marchand et 4 % par des acteurs associatifs ou non marchands. En gestion, 71 % des piscines sont exploitées par une collectivité, 19 % par un acteur privé et 6 % par une association.

La structure par niveau de collectivité est spécifique par rapport au reste des équipements sportifs. Les communes détiennent environ 50 % des piscines (contre près de 70 % de l'ensemble des équipements sportifs), tandis que les intercommunalités en détiennent 27 % pour seulement 5 % de l'ensemble des équipements sportifs. Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont donc nettement surreprésentés dans la détention et la gestion des piscines. Parmi les équipements mis en service après 2005, 47 % appartiennent à un EPCI, qui en assure la gestion dans 35 % des cas, contre 30 % en propriété et 22 % en gestion pour les communes.

Cette montée de l'intercommunalité reflète les caractéristiques économiques

de la piscine : investissement massif, coûts fixes élevés, dépenses d'énergie, de personnel et de maintenance importantes. À l'échelle d'une petite commune, la charge budgétaire d'un tel équipement est difficilement soutenable. La mutualisation intercommunale permet

Pour une petite commune, la charge budgétaire d'une piscine est difficilement soutenable.

d'élargir le bassin de population desservi et de partager coûts d'investissement et de fonctionnement.

Le secteur privé marchand occupe une place plus importante que dans le reste du parc sportif. Il détient 14 % des piscines contre 8 % de l'ensemble des équipements sportifs. La tendance est particulièrement nette pour les piscines de moins de vingt ans, dont plus d'un tiers est exploité par un opérateur privé, souvent dans le cadre de délégations

de service public où la collectivité reste propriétaire. Une part significative des piscines gérées par le privé appartient ainsi à une commune ou à un EPCI, en particulier dans le segment des piscines multibassins. À l'inverse, le secteur associatif joue un rôle marginal : il possède 4 % des piscines alors qu'il intervient beaucoup plus largement dans d'autres équipements sportifs.

2. Des inégalités territoriales d'accès au service public aquatique

2.1 Une couverture contrastée selon les types de territoires

L'accès aux piscines varie fortement selon les territoires. Dans les grands centres urbains, il est quasi généralisé : près de neuf habitants sur dix vivent à proximité d'un bassin. Cette forte couverture s'appuie toutefois sur un nombre réduit d'équipements de grande taille, ce qui concentre la fréquentation et crée des situations de saturation. Les villes intermédiaires offrent un plus grand équilibre : environ trois quarts de la

population y est desservie et la densité d'équipements y est sensiblement plus élevée, limitant les tensions d'usage.

Dans les petites villes et les espaces ruraux, la couverture apparaît plus discontinuée : seule une minorité de communes dispose d'une piscine, mais les ratios rapportés à la population restent parmi les plus élevés du territoire. Ici, la piscine est d'abord un équipement de proximité, destiné à garantir un accès raisonnable plutôt qu'une grande

capacité locale. À l'inverse, les ceintures périurbaines et les zones rurales dispersées sont les moins équipées, avec moins d'une commune sur dix pour une part de population desservie d'environ 20 %. Dans les secteurs les plus isolés, quelques équipements intercommunaux assurent des surfaces d'eau significatives, mais leur dispersion crée de véritables zones d'éloignement.

Ces contrastes sont confirmés à l'échelle intercommunale. Les métropoles couvrent plus de 95 % de leur population grâce à quelques centres aquatiques de grande dimension, tandis que les communautés de communes présentent le segment le moins équipé : seules un tiers d'entre elles disposent d'une piscine et près d'un habitant sur quatre seulement vit dans une commune équipée. Les groupements de taille intermédiaire, ceux rassemblant entre 20 000 et 100 000 habitants, constituent le point d'équilibre. Ils combinent un bon niveau de couverture et la densité d'équipements la plus élevée du territoire.

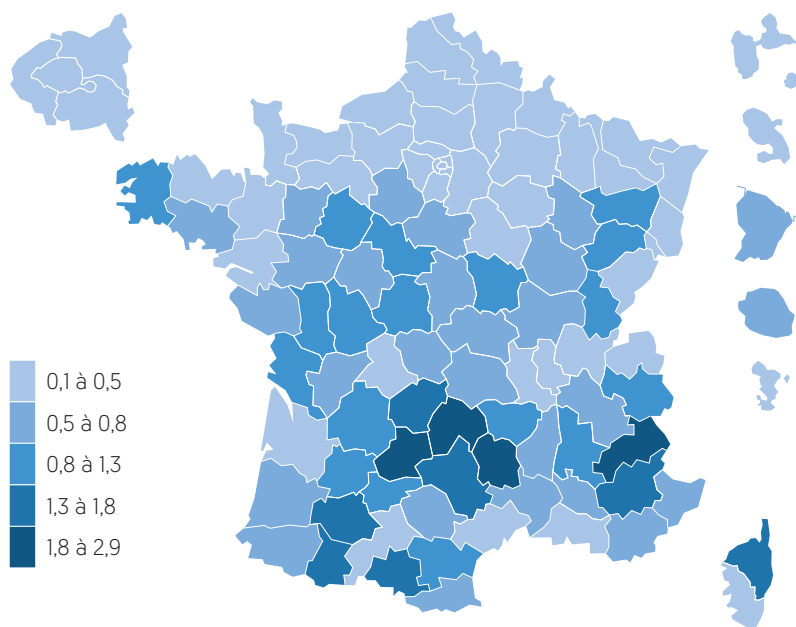
2.2 Un accès inégal pour les territoires fragiles

Les contrastes sont particulièrement marqués dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) et les zones de revitalisation rurale (ZRR) qui concentrent des fragilités sociales et économiques.

Comparées aux communes de même typologie (grands centres urbains, villes moyennes, petites villes et ceintures urbaines où se situe l'essentiel des QPV), les communes qui abritent un QPV occupent une position intermédiaire. Elles disposent d'une piscine plus souvent que la moyenne nationale mais le nombre d'équipements rapporté à la population y est légèrement plus faible qu'en moyenne française pour ces types de communes.

Le diagnostic est différent lorsque l'on observe les piscines situées au sein même des QPV ou à proximité

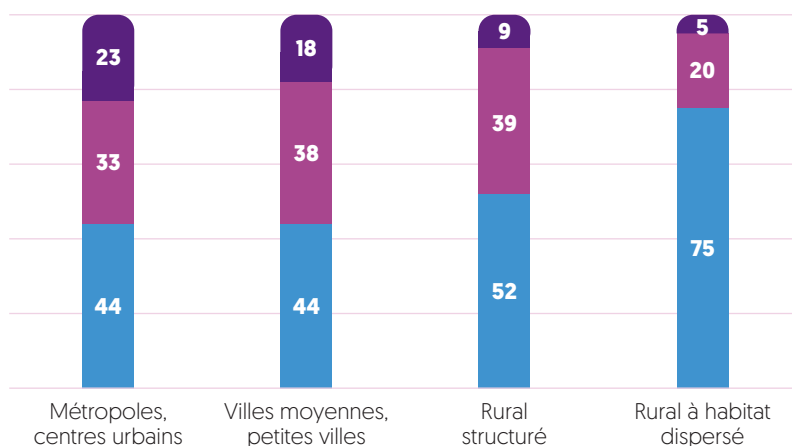
L'accès aux piscines varie fortement selon les territoires



Nombre de piscines pour 10 000 habitants

Sources : ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, calculs BPCE L'Observatoire.

Des équipements de plus grande capacité dans les territoires urbains



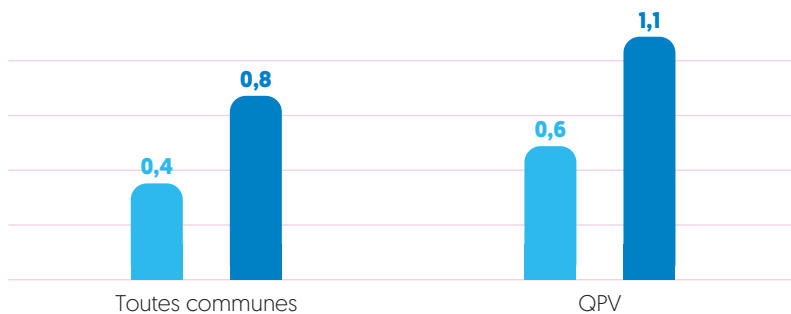
Nombre de bassins par piscine par typologie de communes (en %)

■ 1 ■ 2 ■ 3 et plus

Sources : ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, calculs BPCE L'Observatoire.



Une offre de piscines accessible au sein des quartiers prioritaires de la ville

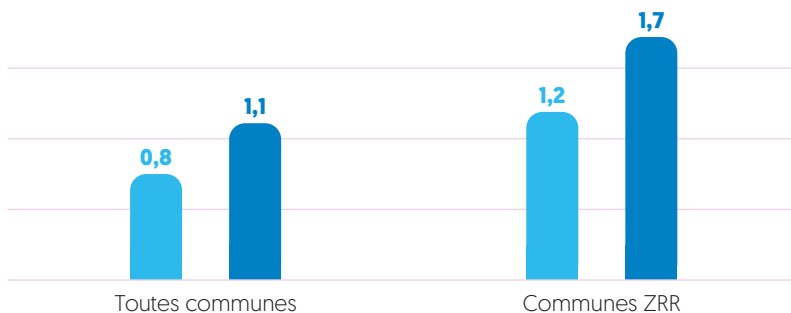


Situation des piscines dans les grands centres urbains et villes moyennes

Pour 10 000 habitants ■ Nombre de piscines ■ Nombre de bassins

Sources : ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, calculs BPCE L'Observatoire.

Une meilleure dotation en piscines au sein des zones de revitalisation rurale



Situation des piscines dans les territoires ruraux structurés et à habitat dispersé

Pour 10 000 habitants ■ Nombre de piscines ■ Nombre de bassins

Sources : ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, calculs BPCE L'Observatoire.

immédiate. À cette échelle, la densité de bassins par habitant dépasse la moyenne nationale. Ce phénomène reflète des choix d'implantation ciblés : plusieurs piscines ont été implantées directement dans les quartiers prioritaires afin de répondre aux besoins locaux, notamment l'apprentissage de la natation, l'accueil des écoliers et l'accès au sport pour les ménages les moins mobiles. Ces équipements

sont toutefois plus compacts que la moyenne, en raison des contraintes foncières propres à ces quartiers, en général assez denses.

Au total, l'effort d'équipement apparaît davantage visible à l'échelle des QPV eux-mêmes qu'à celle des communes dont elles font partie. Ces dernières restent marquées par une densité d'infrastructures limitée et une forte

concentration d'usage sur un nombre restreint de piscines, tandis que les QPV bénéficient d'une présence plus directe de l'offre.

Du point de vue de leur organisation, les piscines implantées en QPV restent très majoritairement publiques : près de 90 % appartiennent à des collectivités, dont 60 % aux communes et 30 % aux intercommunalités.

Dans les zones de revitalisation durable, la situation est différente. La couverture y est en moyenne comparable, voire légèrement meilleure, que dans les autres zones rurales : environ 5 % des communes disposent d'une piscine et 21 % de la population est desservie (17 % pour les communes du même profil). Les densités en piscines, bassins et surfaces d'eau par habitant y sont aussi nettement supérieures. Ce constat est significatif dans la mesure où 37 % de la population vivant dans les communes rurales se trouvent en zones de revitalisation rurale.

La propriété des équipements en ZRR reste largement publique : environ 78 % des piscines appartiennent aux communes ou aux EPCI. Le secteur privé marchand y est en revanche un peu plus présent que dans les QPV, avec près de 12 % des piscines, ce qui renvoie souvent à des équipements à vocation touristique ou thermique.

3. Un modèle économique sous pression : coûts et arbitrages

La publication des comptes des collectivités locales par équipements permet d'analyser budgétairement la place des piscines dans la politique sportive locale. D'abord, les piscines constituent un poste majeur de

dépense. Ensuite, elles se distinguent par un profil très intensif en charge de fonctionnement, davantage encore que les autres équipements sportifs. Enfin, les écarts territoriaux de dépense par habitant sont très importants, traduisant un historique de constitution du parc de piscines très hétérogène et des choix politiques locaux variés, et parfois contraints.

3.1 Les piscines, un poste majeur de la dépense sportive locale

L'ensemble des dépenses des collectivités locales représente 15 milliards d'euros (cf. fiche thématique sur le secteur public). Dans ce cadre, les piscines concentrent près de 3 milliards d'euros, dont un peu plus de 2 milliards d'euros en fonctionnement et près de 0,9 milliard d'euros en investissement. Ainsi, les piscines représentent près de 20 % de la dépense sportive locale, et 26 % de la dépense sportive dédiée aux équipements (excluant donc les subventions aux associations sportives).

Le coût unitaire des piscines est de très loin le plus élevé de tous les équipements sportifs puisque ce sont 3 milliards d'euros qui sont dépensés (et investis) par les collectivités locales pour les quelque 5 000 bassins qu'elles

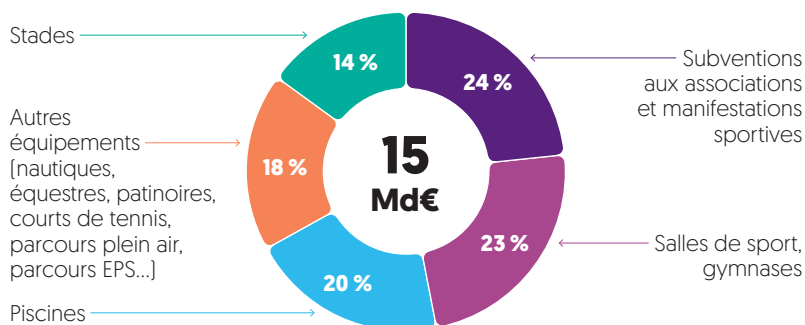
gèrent. Ainsi, la dépense pour un bassin est d'environ 600 000 euros, contre 88 000 euros pour un gymnase ou une salle de sport et 46 000 euros pour un stade par exemple.

Par ailleurs, la structure de la dépense est atypique. Les charges courantes (eau, chauffage, personnel, ...) représentent près des trois quarts de l'effort budgétaire dans les dépenses en piscines (contre 43 % pour les autres équipements), l'investissement un peu plus d'un quart (contre 57 % pour les autres équipements). Ainsi, les piscines constituent un engagement financier sur le long terme, dont la soutenabilité

dépend fortement du coût de l'énergie et des contraintes de finances locales. Une fois le parc constitué, la dynamique budgétaire est largement dominée par les coûts de fonctionnement, ce qui limite les marges de manœuvre des collectivités et renforce l'importance des choix organisationnels (modes de gestion, mutualisations, politique tarifaire, adaptations horaires...).

Plus largement, les budgets alloués au sport par le bloc communal sont plus dynamiques que les autres secteurs pris dans leur ensemble, tant sur le fonctionnement que sur l'investissement :

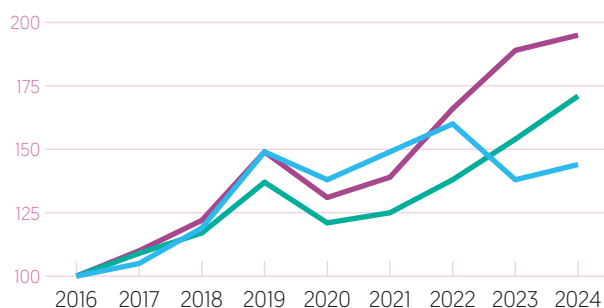
Les piscines représentent 20 % de la dépense totale des collectivités locales dans le sport



Répartition de la dépense des collectivités territoriales dans le sport (en Md€)

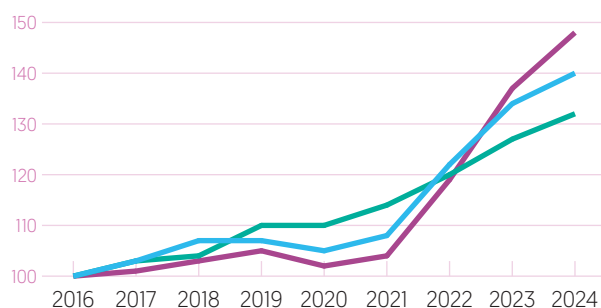
Sources : OFGL, méthodologie BPCE L'Observatoire.

Tandis que l'investissement des collectivités en piscines a baissé en 2023, les dépenses de fonctionnement restent particulièrement dynamiques



Évolution des dépenses d'investissement du bloc communal (base 100 = 2016)

— Piscines — Sport — Tous secteurs (hors Services généraux)



Évolution des dépenses de fonctionnement du bloc communal (base 100 = 2016)

Sources : OFGL, calculs BPCE L'Observatoire.



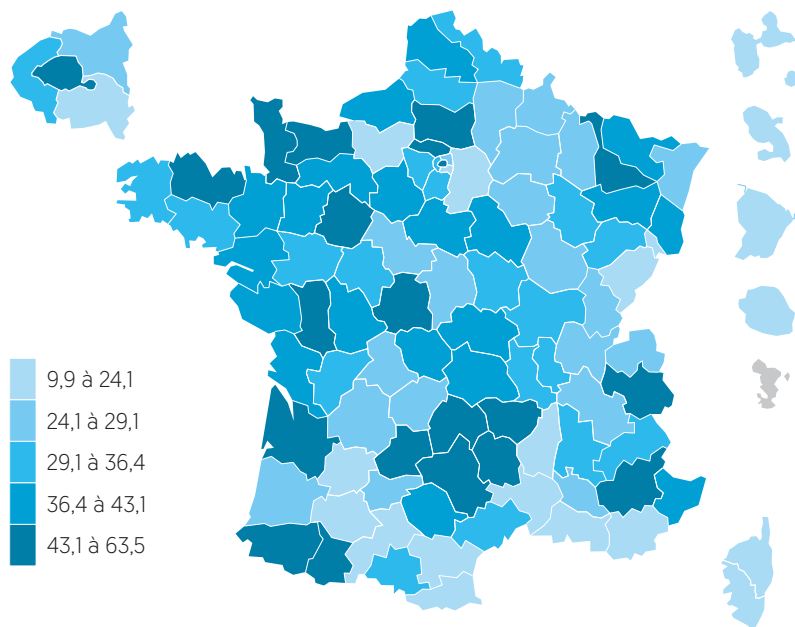
- les dépenses de fonctionnement dans le sport affichent une hausse cumulée de 48 % de 2016 à 2024 (en valeur), contre +32 % pour l'ensemble des secteurs (hors services généraux). S'agissant des seules piscines, les frais de fonctionnement ont progressé de 40 %. Compte tenu du contexte inflationniste qui a particulièrement touché les piscines à travers la composante énergétique, la hausse des frais de fonctionnement des piscines semble limitée. Cela semble abonder dans le sens d'une adaptation du comportement des élus du sport pour maîtriser la charge financière des piscines par une rationalisation de leur exploitation (réduction des horaires d'ouverture, limitation des bassins chauffés...).

- Les dépenses d'investissement dans le sport ont presque doublé depuis 2016 (+95 %), contre +71 % pour tous les secteurs (hors services généraux). En revanche, la dynamique d'investissement du bloc communal en piscine a été cassée par le choc inflationniste de 2022. Alors que les investissements en piscines étaient très supérieurs aux autres secteurs, la tendance s'est brutalement inversée en 2023. Ainsi, l'évolution cumulée des investissements en piscines dépasse à peine les +40 % de 2016 à 2024. Les élus locaux ont donc largement plébiscité les infrastructures sportives dans leur stratégie locale d'investissement, mais privilégiant vraisemblablement des équipements moins onéreux à long terme et moins soumis aux aléas inflationnistes que les piscines.

600 K€

**C'est le montant dépensé
(et investi) en 2024 par les
collectivités locales pour un bassin.**

De fortes disparités dans la dépense par habitant des collectivités locales



**Dépenses totales pour les piscines
des collectivités locales par habitant (en €)**

Sources : OFGL, méthodologie
BPCE L'Observatoire.

3.2 Une dépense significative mais très variable selon les territoires

L'autre versant de l'analyse repose sur la dépense en piscines rapportée au nombre d'habitants, observée pour chaque département. En moyenne, les collectivités locales consacrent chaque année aux piscines 33 euros par habitant².

Derrière cette moyenne, les disparités territoriales sont très prononcées. La dépense totale en piscines par habitant varie selon les départements de moins de 10 euros à plus de 63 euros. Plusieurs facteurs peuvent contribuer à expliquer ces différences : l'existence de milieux naturels propices aux loisirs

aquatiques (mer, rivières, lacs) qui jouent un rôle de substitution partielle, des marges de manœuvre budgétaires parfois plus contraintes, ou encore une hiérarchisation des priorités publiques qui place les piscines derrière d'autres équipements ou services.

Une première famille de départements s'inscrit dans une fourchette de dépense comprise entre 26 euros et 41 euros

². Sur les 3 milliards d'euros de dépenses des collectivités locales dans les piscines, environ 2,3 milliards d'euros peuvent être déclinés par département. À défaut d'être pleinement exhaustive, cette approche demeure très représentative des disparités territoriales.

par habitant. Ce noyau regroupe près de deux tiers des départements et dessine ce que l'on peut considérer comme la « norme » de la politique piscine locale. Dans ces territoires, la dépense par habitant se situe très près de la moyenne nationale : un peu plus de 70 % des crédits sont consacrés au fonctionnement et un peu moins de 30 % à l'investissement. L'image qui se dégage est celle de territoires dotés d'un parc de piscines déjà constitué, géré dans la durée, avec des investissements réguliers mais sans à-coups majeurs. La piscine occupe une place importante dans les budgets sportifs locaux ; elle est un élément stabilisé du paysage d'équipements publics.

À l'autre extrémité, une troisième famille de départements se distingue par un effort budgétaire nettement supérieur à la moyenne nationale. Pour près d'une vingtaine de territoires, la dépense par habitant dépasse 44 euros. À près de 50 euros par habitant en moyenne ; elle est une fois et demie supérieure à la moyenne nationale. Les départements de moyenne montagne ou ruraux occupent une place notable dans ce groupe, tels la Haute-Loire, la Lozère, les Hautes-Pyrénées, le Cantal. D'autres départements fortement engagés appartiennent à l'Ouest et au Sud-Ouest du pays. La piscine semble y jouer un rôle central dans l'offre

budgétaires locales plus ou moins favorables aux piscines par rapport à d'autres équipements.

4. Transition écologique : de la contrainte à l'opportunité d'investissement

Au vu de ces constats, la transition écologique est un déterminant central de la soutenabilité des piscines. Équipements très énergivores et consommateurs d'eau, elles concentrent une part importante des tensions environnementales et budgétaires.

Dans le patrimoine des communes et des intercommunalités, les piscines figurent parmi les équipements les plus exposés à la hausse des prix de l'énergie. Elles peuvent représenter autour de 10 % de la facture énergétique d'une collectivité et jusqu'à 30 % à 40 % de la consommation totale d'énergie du patrimoine public dans certains EPCI, d'après l'ADEME.

Cette vulnérabilité tient à la nature même de l'infrastructure : volumes d'eau importants à chauffer et à maintenir à température, renouvellement de l'air et déshumidification continus, surfaces annexes à traiter et amplitudes horaires étendues. La crise énergétique de 2022 l'a illustrée, avec des fermetures temporaires, des réductions d'horaires ou des baisses de température de l'eau,

La transition écologique est un déterminant central de la soutenabilité des piscines.

Une deuxième famille de départements se caractérise par un niveau de dépense nettement inférieur à la moyenne nationale, d'au plus 21 euros par habitant. Pour une quinzaine de territoires, la dépense annuelle moyenne ne dépasse pas 15 euros par habitant, moitié moins que la moyenne nationale. C'est le cas principalement des départements d'Outre-Mer et de certains départements méditerranéens. Dans ces territoires, la dépense reste très largement centrée sur le fonctionnement, l'investissement ne représentant qu'un peu plus d'un cinquième du total. L'effort public consiste surtout à maintenir quelques équipements existants, sans véritable dynamique d'extension ou de montée en gamme du parc.

de loisirs et de services, dans des contextes où les alternatives en matière d'équipements aquatiques sont parfois limitées. L'investissement représente près de 38 % de la dépense totale en piscines. L'écart avec la moyenne ne s'explique donc pas seulement par des coûts d'exploitation plus élevés, mais par une intensification des programmes d'équipement : construction de centres aquatiques, rénovations lourdes, mises aux normes énergétiques et réglementaires, reconfiguration des équipements à l'échelle intercommunale. Ces départements apparaissent, pour beaucoup, en phase de rattrapage ou de montée en gamme de leur parc.

Ces contrastes renvoient à des histoires d'équipement différentes (densité et ancienneté du parc, rôle de l'intercommunalité), à des contextes géographiques spécifiques (présence de littoraux ou de milieux naturels propices à la baignade, territoires urbains denses vs zones rurales) et à des stratégies

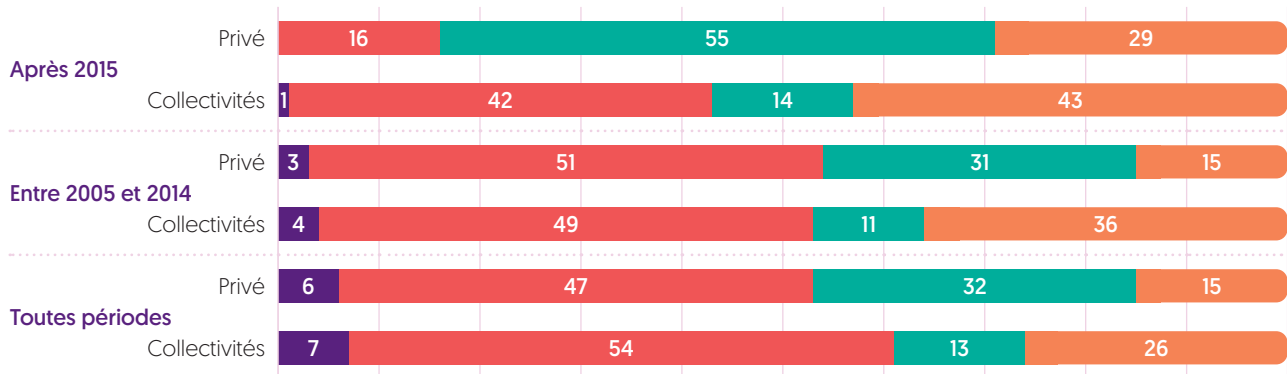
10 %

C'est le pourcentage que peuvent représenter les piscines dans la facture énergétique d'une collectivité.

3. Source citée par la Banque des Territoires « Piscines publiques : des services publics à conforter », juillet 2023.



Les énergies fossiles sont majoritaires mais les nouvelles piscines se tournent vers des chauffages moins carbonés



Modes de chauffage des bassins (en %)

■ Fuel ■ Gaz ■ Électricité ■ Solaire et autres

Sources : ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, calculs BPCE L'Observatoire.

et des arbitrages difficiles entre maintien de l'activité scolaire et limitation de l'offre de loisirs.

Le mix de chauffage renforce cette exposition. Près de 60 % des modes de chauffage déclarés reposent encore sur des énergies fossiles, gaz ou fioul. Cette dépendance concerne d'abord les piscines détenues par les collectivités, mais aussi celles gérées par des acteurs privés. Parmi les piscines de moins de vingt ans, la part des énergies fossiles recule autour de 50 %, au profit des énergies renouvelables et du solaire pour les piscines publiques, et d'un recours accru à l'électricité pour celles gérées par le privé. Ce constat est plus manifeste encore pour les bassins déployés au cours de la dernière décennie, et notamment par les opérateurs privés, qui, en dépit d'un faible nombre de nouvelles mises en service, ont misé sur l'électricité, le solaire et les autres types d'énergie pour chauffer leurs nouveaux plans d'eau. Mais le parc reste toutefois globalement éloigné d'une trajectoire de décarbonation complète.

L'eau constitue l'autre poste majeur de contrainte écologique pour les piscines publiques. Jusqu'en novembre 2025, la réglementation imposait une vidange annuelle des bassins, indépendamment de leur état ou de leur usage. Le cadre réglementaire évolue désormais : la

Dans le même temps, les piscines restent confrontées aux autres dimensions de la transition écologique : dépendance persistante au gaz pour le

Près de 60 % des modes de chauffage reposent encore sur des énergies fossiles, gaz ou fioul.

fréquence des vidanges ne sera plus déterminée par un calendrier, mais par la qualité réelle de l'eau. Les collectivités pourront ajuster les vidanges dès lors que les critères sanitaires sont respectés, et ainsi limiter les fermetures et réduire la pression sur les budgets de fonctionnement. Dans un contexte de sécheresses récurrentes et de tensions hydriques, faire preuve de sobriété sur cette ressource suppose des investissements spécifiques en traitement et en pilotage.

chauffage de l'eau et de l'air, exposition aux vagues de chaleur, fréquentation croissante en période estivale, ou encore allongement de la saison de baignade. Les collectivités doivent donc à la fois réduire leur empreinte carbone, faire preuve de sobriété sur le plan hydrique, et garantir l'accessibilité et la continuité du service public, le tout sur fond de contraintes budgétaires toujours plus élevées.



3 FOCUS SUR LA FILIÈRE SPORT

3.1 LA PRATIQUE SPORTIVE

7 Français sur 10 pratiquent une activité physique ou sportive, régulière ou occasionnelle, qui recouvre des réalités multiples : associative, en autonomie ou dans une structure marchande. Féminisation, implication des seniors, différences territoriales sont autant de facteurs qui caractérisent une pratique qui se situe à un niveau historiquement élevé.

- Page 22

3.2 LES ENTREPRISES DU SPORT

Elles sont au total 147 000 et représentent plus de 80 milliards d'euros de chiffre d'affaires. 122 000 d'entre elles sont non-employeuses avec peu de poids économique mais une forte contribution au dynamisme du secteur. De l'autre côté du spectre, quelque 25 000 TPE, PME, ETI et grandes entreprises concentrent plus des deux tiers du poids économique de la filière.

- Page 26

3.3 LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Les 220 000 associations sportives sont le pilier du monde sportif en France, avec cependant des disparités territoriales. Elles constituent une valeur économique et sociale majeure avec leurs 17 millions de licenciés, socle de leur financement. L'adaptation aux nouvelles pratiques sportives ou la gestion du bénévolat font partie des défis qui les attendent.

- Page 30

3.4 LE SECTEUR PUBLIC

Sur les 24 milliards d'euros mobilisés par le secteur public, 15 milliards d'euros sont engagés par les collectivités locales, premier financeur public du sport. Les enjeux qui attendent ces dernières sont nombreux qu'ils soient liés aux infrastructures, souvent datées, qu'à des réalités territoriales très contrastées.

- Page 34

3.5 LE PIB DANS LE SPORT

En 2024, l'économie du sport a représenté 2,7 % du PIB français, soit près de 78 milliards d'euros de valeur ajoutée, un poids comparable à celui de l'hôtellerie-restauration ou encore de l'industrie du luxe. Au-delà du poids économique, la filière sport contribue aussi à la santé publique et favorise l'inclusion et le lien social.

- Page 38



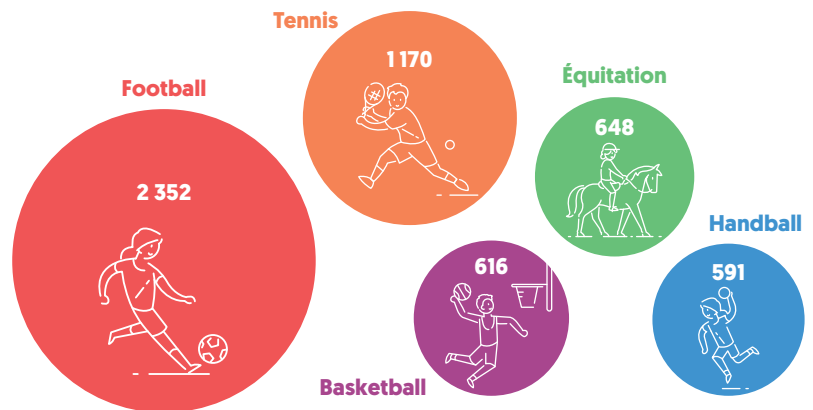
3.1 LA PRATIQUE SPORTIVE

Croissance du sport associatif en France, féminisation et disparités territoriales.

1. Une pratique sportive associative stabilisée à un niveau historiquement élevé

La pratique sportive en France recouvre aujourd'hui des réalités multiples : libre et individuelle, marchande ou encadrée. Au cœur de cet ensemble, la pratique fédérale – exercée au sein des associations et fédérations sportives agréées – demeure le socle du sport organisé, pilier historique du modèle sportif français. Après avoir retrouvé son souffle à la sortie de la crise sanitaire, elle poursuit sa progression, avec une augmentation de + 4,5 % sur l'année et + 6,3 % depuis 2019, portant à 19,4 millions son nombre de licences et autres titres de participation

À eux seuls, le football, le tennis et l'équitation représentent environ un quart des licences fédérales



Classement des fédérations unisports comptabilisant le plus de licenciés (en milliers)

Sources : INJEP, ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, calculs BPCE L'Observatoire.

(ATP) ¹. L'année 2022 avait marqué un fort rattrapage (+ 24,1 %) lié à la reprise des activités collectives après les restrictions sanitaires. Depuis, la dynamique demeure supérieure à celle d'avant crise : le sport encadré s'inscrit désormais dans une phase de consolidation. Cette pratique se décompose en 17,2 millions de licences et 2,3 millions d'ATP, ces derniers progressant davantage que le nombre de licences (+ 12,5 % depuis 2019 contre + 5,5 %).

2. Évolutions des licences et dynamiques actuelles

Depuis 2022, la reprise des licences fédérales s'est diffusée à l'ensemble des disciplines, mais avec des rythmes contrastés selon leur exposition à la crise sanitaire et leur modèle économique.

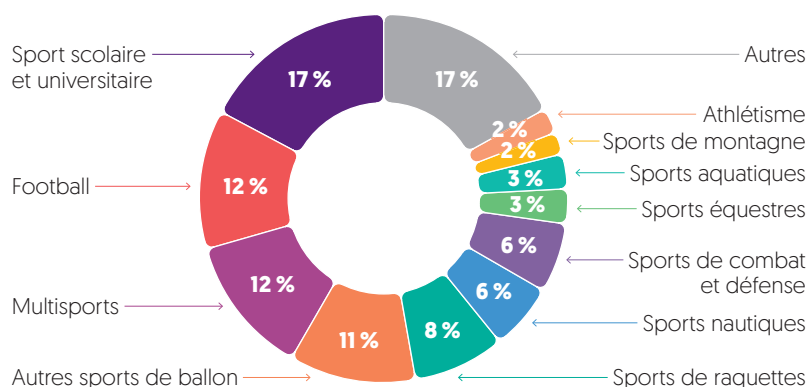
Les sports collectifs (football, rugby, handball, basket, volley) ont retrouvé leurs effectifs d'avant crise, tout comme les sports de combat, qui avaient payé un lourd tribut à la crise COVID, notamment le judo.

Le tennis, après plusieurs années de

repli, connaît une nouvelle dynamique (+ 20 % depuis 2019), tandis que le triathlon enregistre une croissance très marquée (+ 40 %), porté par la montée des compétitions grand public. Le jeu d'échecs poursuit également son essor (+ 40 %), soutenu par une meilleure visibilité médiatique et numérique.

À l'inverse, certaines disciplines présentent des fragilités. Très résiliente au plus fort de la crise sanitaire, l'équitation subit l'effet de l'inflation des coûts d'infrastructures et a vu son nombre de licenciés diminuer ces deux dernières années ; l'escrime peine à attirer de nouveaux publics ; et l'essor du sport nature ne se traduit pas encore en adhésions fédérales et ne bénéficie donc pas aux fédérations de sport de plein air.

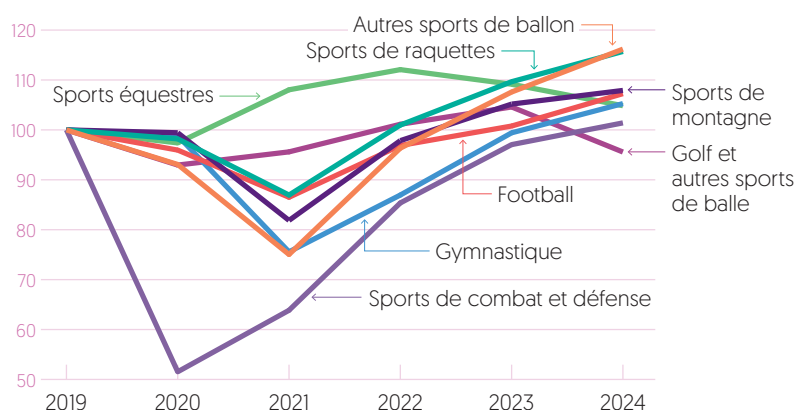
Une majorité de licenciés issue du sport scolaire et des disciplines collectives



Types de sports pratiqués par les adhérents aux fédérations sportives en 2024 (autres titres de participation inclus)

Sources : INJEP, ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, calculs BPCE L'Observatoire. Hors UCPA et fédérations des clubs omnisports.

Un rebond général mais des dynamiques contrastées selon les disciplines



Évolution du nombre de licences fédérales (base 100 = 2019)

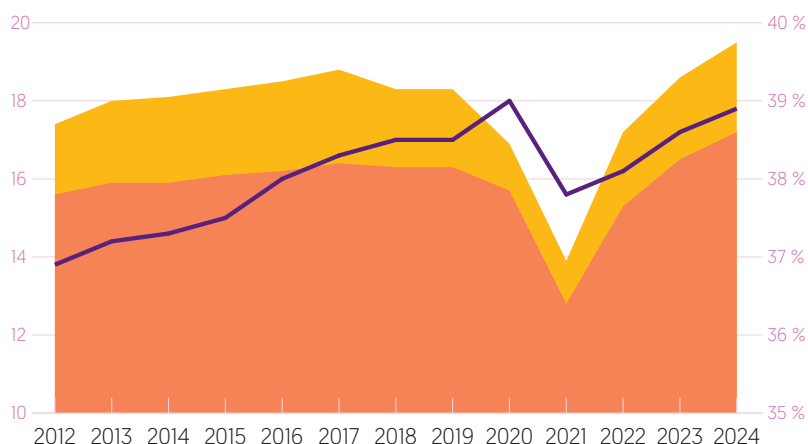
Sources : INJEP, ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, calculs BPCE L'Observatoire.

3. Massification, diversification et individualisation

Après le point bas de 2022, la demande sportive s'est recomposée. Le sport fédéral se consolide, tandis que les structures marchandes (fitness,

¹. Évolution calculée à champ constant, c'est-à-dire hors Fédération Française des Clubs Omnisports (intégrée au recensement des licences fédérales en 2021) et hors UCPA Sport Loisirs et UCPA Sport Vacances (intégrées en 2022).

Après le rebond post-COVID, la pratique fédérale se stabilise à un niveau élevé et la féminisation repart



Évolution du nombre de licenciés depuis 2012 et proportion de licences féminines dans le total

■ Licences annuelles (en millions)
 ■ Autres titres de participation (en millions)

— Proportion de femmes licenciées dans le total des licences annuelles (en %)

Sources : INJEP, ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, calculs BPCE L'Observatoire. Hors UCPA et fédérations des clubs omnisports.

padel, sport-santé) poursuivent leur croissance. Dans le même temps, la pratique autonome recule légèrement², signe d'un retour vers les formes encadrées. La dynamique post-COVID se poursuit, les Français réinvestissant les clubs et les structures commerciales.

Ce retour au collectif ne signifie pas la fin de l'individualisation. La pratique sportive devient de plus en plus hybride : les individus combinent désormais sport encadré et pratique libre. Ce modèle se traduit par la montée des compétitions événementielles, comme les marathons, triathlons ou Hyrox (courses combinant fitness, musculation et endurance), qui incarnent la rencontre

entre logique collective (encadrement, structuration) et démarche individuelle (préparation, performance personnelle, digitalisation du suivi). Ces formats – à la croisée du sport de masse et du sport individuel – illustrent la marchandisation croissante du sport amateur : le pratiquant devient aussi un consommateur d'expériences sportives, prêt à investir ponctuellement dans des événements à forte valeur symbolique.

4. La pratique sportive féminine

La COVID avait entraîné une chute de la féminisation, ramenant la part de licenciées à son niveau de 2015. Depuis 2022, la tendance s'est inversée : la part des femmes progresse à nouveau dans la plupart des fédérations. Désormais, la pratique sportive féminine est supérieure à celle de 2019.

Les fédérations historiquement féminisées (gymnastique, équitation) conservent des effectifs élevés. Dans les sports collectifs (football, rugby), la progression se poursuit (+ 2 pp de la proportion de licences féminines à la fédération française de football, + 3,5 pp pour le rugby), portée par la médiatisation des compétitions féminines et les politiques volontaristes de recrutement. En revanche, dans les sports de combat, la proportion de femmes licenciées diminue.

La féminisation de la pratique sportive, bien qu'inégale selon les disciplines, s'inscrit dans une dynamique structurelle de long terme. D'après les enquêtes de population², 56 % des femmes déclarent pratiquer régulièrement un sport, contre 60 % des hommes. Cet écart de 4 points est l'un des plus faibles jamais observés (identique à celui de 2019).

5. La pratique sportive des seniors

Jusqu'en 2019, la pratique associative des seniors progressait régulièrement, portée par les fédérations affinitaires (Retraite Sportive, Gymnastique Volontaire, Sports pour Tous) et par les sports à forte dimension sociale (randonnée, pétanque, tir). Fait notable, elle a atteint son pic historique en 2021, en pleine crise sanitaire, alors que la plupart des fédérations enregistraient une nette baisse du nombre de licences. Cette singularité tient à la nature de leurs activités – souvent extérieures, faiblement contraintes par les mesures sanitaires, orientées vers la santé et la convivialité – et à un fort attachement au cadre associatif local. La pratique des seniors a ainsi servi de facteur de résilience au sport fédéral pendant cette période.

². Baromètre national des pratiques sportives, INJEP (2024).

À partir de 2022, la tendance s'est inversée : la part des seniors dans les effectifs fédéraux a reculé massivement. Bien que ce repli s'explique moins par un désintérêt que par un retour massif des jeunes dans les clubs associatifs, il peut avoir des effets directs sur le bénévolat, traditionnellement porté par les plus âgés. Une contraction de leur poids relatif dans la pratique organisée réduirait le vivier de cadres associatifs, alors même que la demande de sport encadré augmente.

La soutenabilité du modèle associatif dépendra de la capacité à retenir les seniors – par une offre adaptée, souple et valorisante – et à renouveler les formes d'engagement bénévole *via* la formation, la reconnaissance et la flexibilité des missions. Cela suppose également une adaptation de l'offre sportive à l'évolution constante des besoins des pratiquants.

6. Les territoires : une reprise différenciée

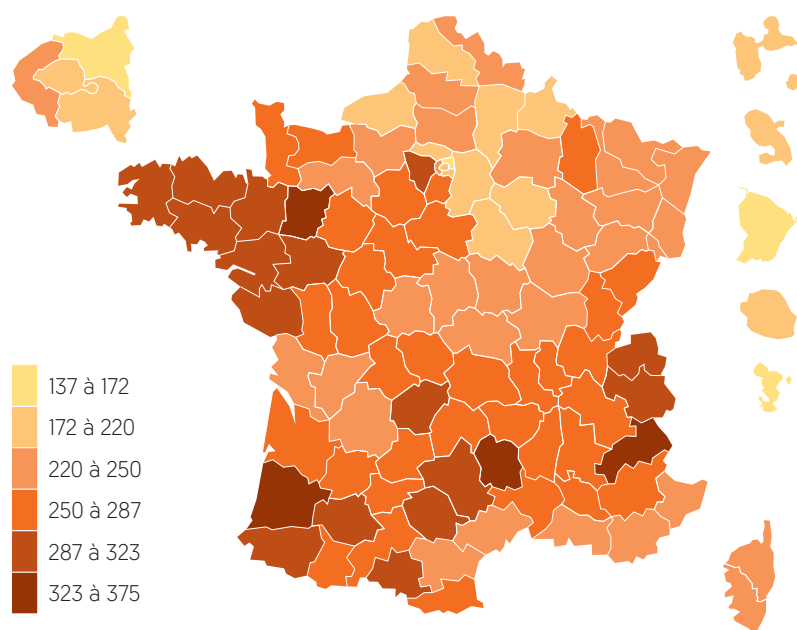
En 2024, la densité nationale atteint 251 licences pour 1 000 habitants, soit une hausse de + 4 % par rapport à 2019. Ce niveau masque une hétérogénéité marquée entre les territoires, liée à leur démographie, à leur tissu associatif et à leur modèle économique local.

Les territoires de montagne et de nature (Hautes-Alpes, Lozère, Savoie, Haute-Savoie) restent les plus sportifs de France, dépassant souvent 300 licences pour 1 000 habitants. Leur densité élevée s'explique par la forte culture de la pratique, la complémentarité entre sport local et économie touristique et la présence d'un réseau de clubs dense malgré

une faible population. Leur croissance depuis 2019 reste soutenue (+ 7 % à + 17 %), portée par le développement du sport-nature et de la randonnée. Les territoires ruraux de l'Ouest et du Massif central (Mayenne, Finistère, Cantal, Aveyron, Gers) affichent également des niveaux supérieurs à la moyenne nationale (de 300 à 340 licences). Ces espaces, caractérisés par une démographie vieillissante et un maillage associatif ancien, s'appuient sur le bénévolat et sur une offre multisport à bas coût. Leur stabilité traduit une résilience structurelle : la pratique sportive y reste un levier de lien social et d'attractivité territoriale. Les grandes métropoles (Paris, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Marseille) partent de densités plus faibles (de 230 à 260 licences), mais connaissent une croissance plus dynamique : + 15 % depuis 2019 pour Paris, le Rhône et la Haute-Garonne. En petite couronne francilienne (Hauts-de-Seine, Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis), la pratique associative progresse mais demeure inférieure à la moyenne nationale (entre 140 et 230 licences). Les écarts reflètent les inégalités socio-économiques : densité urbaine élevée, proportion importante de jeunes issus de milieux populaires et offre sportive souvent contrainte par la disponibilité des équipements publics. Ces départements bénéficient toutefois de politiques locales actives de développement du sport-santé et du sport scolaire.

Enfin, les outre-mer conservent des densités faibles (160 à 200 licences), mais enregistrent de fortes progressions depuis 2019 (de + 15 % à + 23 % selon les territoires). Une population en proportion plus jeune que la moyenne nationale y constitue un potentiel majeur pour la pratique fédérale, malgré la persistance de freins liés à l'équipement et au coût d'accès.

Dans les territoires de montagne et ruraux, le sport associatif comme vecteur de cohésion et de lien social



Nombre de licences pour 1 000 habitants en 2024

Sources : INJEP, ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, calculs BPCE L'Observatoire.



3.2 LES ENTREPRISES DU SPORT

Une filière en développement

1. Le tissu des entreprises du sport repose sur deux piliers

En 2024, la filière sport regroupait 147 000 entreprises et générait un chiffre d'affaires de 80,4 milliards d'euros. Ce sont là deux piliers de cette filière, l'un démographique et l'autre économique.

Le pilier démographique repose principalement sur les 121 500 entités non-employeuses (soit 83 % des entreprises de la filière) qui génèrent 9,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires (soit 12 % de la production de la filière). Ce sont majoritairement des

entrepreneurs individuels, spécialisés dans le coaching sportif, ayant souvent adopté le statut de microentrepreneur (76 000 pour un chiffre d'affaires de 0,7 milliard d'euros).

Le pilier économique est constitué des entreprises employeuses, lesquelles génèrent un chiffre d'affaires de 50,9 milliards d'euros (hors paris sportifs et hors entreprises du BTP dans le sport), tiré notamment par les 138 entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises (GE) du sport qui concentrent pour leur part 28,1 milliards d'euros de production (hors paris sportifs). Les

Près de 90 % de l'activité économique dans le sport est générée par les entreprises employeuses

		Nombre d'entreprises	Chiffre d'affaires (en Md€)
Non-employeuses	Microentreprises	76 148	0,7
	Entreprises individuelles classiques	18 728	6,0
	Sociétés	26 613	3,0
Employeuses	TPE employeuses	21 711	6,8
	PME	3 729	16,0
	ETI et GE*	138	28,1
	BTP (commande publique)	—	6,3
	Paris sportifs	13	13,5
Total		147 080	80,4

* Hors paris sportifs.

Poids économique et démographique selon la taille des entreprises du sport

Source : BPCE L'Observatoire.

près de 22 000 très petites entreprises employeuses (TPE employant 1 à 9 salariés) et les près de 3 700 petites et moyennes entreprises (PME employant 10 à 249 salariés) ont également un rôle important dans l'écosystème des entreprises du sport avec respectivement 6,8 milliards d'euros et 16,0 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Les paris sportifs représentent environ 13,5 milliards d'euros sous forme d'enjeux, c'est-à-dire de mises des joueurs. Compte tenu des volumes importants et de la spécificité de ces acteurs, ils font l'objet d'un traitement dédié. Enfin, l'activité des entreprises du BTP dans le sport est évaluée à 6,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires et recouvre l'investissement des collectivités locales pour la construction et la rénovation des équipements sportifs. Ce sont pour la plupart des ETI ou des grandes entreprises généralistes du BTP.

2. Quelques secteurs concentrent l'essentiel de l'activité

BPCE L'Observatoire a choisi d'appréhender la filière sport comme l'ensemble des entreprises principalement dédiées au sport, quel que soit leur secteur de rattachement (l'industrie, le commerce, les services...) et en propose une classification en neuf sous-secteurs.

Ces neuf secteurs illustrent bien l'hétérogénéité de la filière, sa fragmentation en nombre d'acteurs et sa concentration en chiffre d'affaires. Ainsi, les entités associées à la pratique sportive (coaching, salles et clubs de sport...) regroupent près des deux tiers des entreprises mais leur poids économique n'est que de 10 %

tandis que le commerce, avec moins de 20 % des entités, cumule 37 % des ventes. La fabrication de biens et la mise à disposition d'installations, dont le poids démographique est inférieur à 5 %, représente près de 11 % de l'activité.

66 %

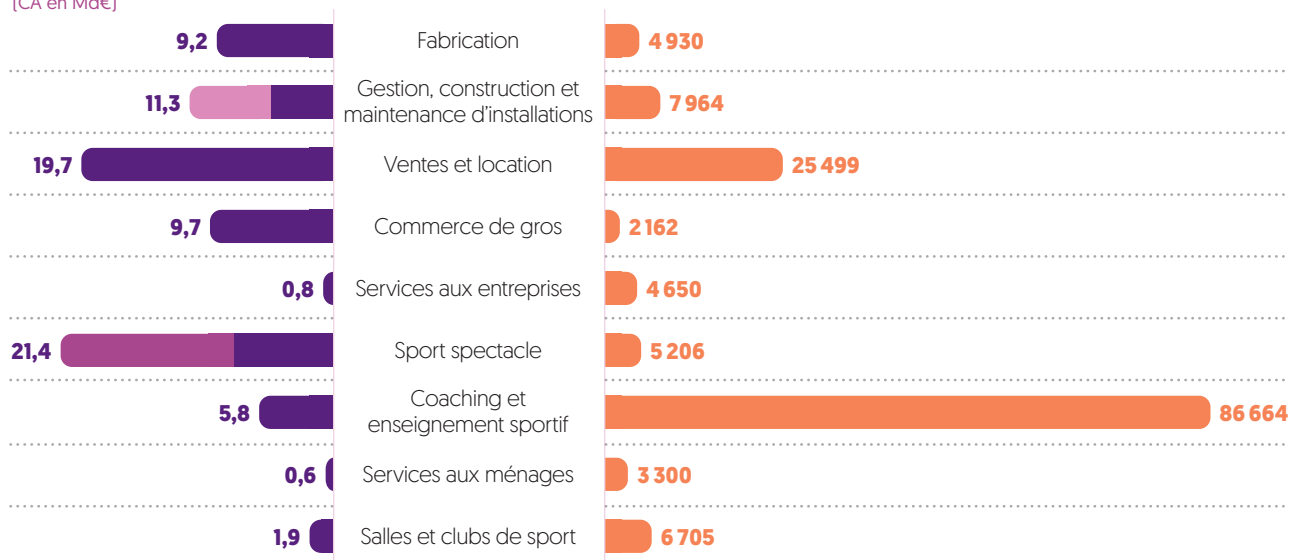
des entreprises sont associées à la pratique sportive mais elles ne représentent que 10 % du poids économique de la filière.

Le degré de concentration dans le secteur du sport dépend d'un équilibre entre la compétitivité économique et la proximité avec la pratique sportive. Dans les secteurs en amont de la filière (fabrication, gestion d'installations, commerce), les entreprises sont principalement de taille moyenne à grande, incluant des ETI et des grandes entreprises, alors que les TPE PME sont plus présentes dans les activités en contact direct avec le client, comme la gestion d'équipements et le commerce de détail.

La filière sport repose sur deux piliers : démographique et économique

POIDS ÉCONOMIQUE
(CA en Md€)

POIDS DÉMOGRAPHIQUE



Disparité entre le poids économique et le poids démographique

Sources : BPCE L'Observatoire.

■ Nombre d'entreprises

■ Chiffre d'affaires (en Md€)

■ Dont paris sportifs ■ Dont commande publique BTP

Le sport spectacle est un secteur principalement composé d'entreprises de grande taille, nécessitant une structure solide pour faire face à la concurrence internationale et aux coûts élevés liés au développement et à la communication. En revanche, l'aval de la filière, lié directement à la pratique sportive, est beaucoup plus fragmenté avec une prédominance de microentreprises dans le coaching et de TPE PME pour les salles de sport et les services. Bien que la compétitivité soit également présente, la proximité requise avec la pratique sportive limite la taille des entreprises dans ces secteurs.

Le secteur de la fabrication d'articles de sport, incluant les bateaux de plaisance, génère 9,2 milliards d'euros et est principalement constitué de TPE PME et d'ETI, avec près de 5 000 entreprises. La gestion et la maintenance des installations sportives, telles que les piscines et

les terrains, représentent près de 11,3 milliards d'euros dont plus de la moitié est issue de la commande publique, notamment des collectivités territoriales.

Le commerce d'articles de sport est important, avec un chiffre d'affaires de 19,7 milliards d'euros. Il est très

Dans le domaine du sport spectacle, comprenant les clubs professionnels, l'événementiel et les médias sportifs, le chiffre d'affaires s'élève à 21,4 milliards d'euros (7,8 milliards d'euros sans les paris sportifs), avec une forte majorité venant des ETI et des grandes entreprises.

Le sport spectacle représente 7,8 milliards d'euros et 21,4 milliards d'euros en incluant les paris sportifs.

concentré avec plus d'un quart de ce chiffre d'affaires en provenance de cinq enseignes majeures. En parallèle, ce sont aussi environ 25 500 entreprises spécialisées dans ce secteur. Enfin, le commerce de gros contribue également significativement, à hauteur de 9,7 milliards d'euros.

Le secteur du coaching sportif est de son côté très granulaire avec près de 87 000 entités dont le chiffre d'affaires cumulé ne dépasse pas les 6 milliards d'euros. Les 6 700 salles et clubs de sport, nécessitant plus d'investissement, réalisent un chiffre d'affaires de 1,9 milliard d'euros. Enfin, les secteurs du BtoB (agences de conseil et de communication surtout)

et du BtoC (tourisme sportif et le sport santé) ont un poids plus limité, de moins d'un milliard d'euros chacun.

3. Un tissu productif dynamique porté par les créations d'entreprises

Au cours de la dernière décennie, le nombre d'entreprises du sport a connu une croissance considérable qui a refaçoné le paysage productif du sport en France. Dans le sport comme dans le reste de l'économie, cette

+67%

C'est la progression du nombre d'entreprises sans salarié entre 2014 et 2023.

La démographie des entreprises du sport est plus dynamique que la moyenne.

dynamique est essentiellement portée par les milliers d'entreprises sans salarié créées chaque année¹.

Entre 2014 et 2023, le nombre d'entreprises du secteur sportif a augmenté de 59 000 à 95 000. Les entreprises sans salarié, favorisées par le statut de microentrepreneur, ont vu leur nombre progresser de 67 % sur cette même période, tandis que les TPE employeuses et les PME-ETI (10 salariés et plus) ont augmenté de 35 % et 38 % respectivement. La crise COVID n'a pas enrayer le dynamisme de la filière des entreprises du sport. Le nombre d'entreprises non-employeuses continue d'augmenter, tout comme les PME et, dans une moindre mesure, les TPE employeuses. Cette tendance pourrait entraîner

une bipolarisation du secteur, avec, d'un côté, une multiplication des entreprises sans salarié et, de l'autre, un accroissement des PME-ETI. En comparaison aux autres secteurs de l'économie, il apparaît que la démographie du tissu des entreprises du sport est plus dynamique que la moyenne et ce, quel que soit la période et la catégorie de taille considérée. Ce phénomène est particulièrement significatif pour les PME du sport dont le nombre a augmenté de 4,6 % par an depuis 2019, soit deux fois plus que pour l'ensemble des secteurs.

Depuis dix ans, entre 10 000 et 15 000 entreprises du secteur du sport sont créées chaque année, avec une majorité de microentreprises. Les entreprises sans salarié ont largement dominé ces nouvelles créations, atteignant 99 % en 2024 alors qu'elles représentaient 93 % en 2008. En revanche, les créations de TPE employeuses ont chuté de moitié, indiquant une perte d'attractivité face aux microentreprises et aux PME. Les deux tiers des créations concernent désormais des coachs sportifs non-employeurs.

La démographie des entreprises du sport est plus dynamique que l'économie

		2015-2019	2019-2023	2019-2023
0 salarié	Sport	+5,5 %	+6,5 %	+5,9 %
	Tous secteurs	+5,0 %	+6,1 %	+5,4 %
1 à 9 salariés	Sport	+3,9 %	+2,1 %	+3,4 %
	Tous secteurs	+3,1 %	+2,1 %	+2,6 %
10 salariés et plus	Sport	+2,7 %	+4,6 %	+3,6 %
	Tous secteurs	+2,7 %	+2,4 %	+2,4 %
Toutes tailles	Sport	+5,2 %	+5,8 %	+5,4 %
	Tous secteurs	+4,4 %	+5,0 %	+4,6 %

Taux de croissance annuel moyen du nombre d'entreprises dans le sport et dans tous les secteurs

Sources : REE, SIDE, calculs BPCE L'Observatoire.

¹. Dans cette partie, faute de pouvoir mesurer année après année le nombre d'entreprises affiliées à la filière sport, BPCE L'Observatoire a limité le champ de son analyse aux entreprises répertoriées qui présentent l'avantage de pouvoir être suivies sur un périmètre homogène sur longue période. La méthodologie suivie par BPCE L'Observatoire est disponible sur le site groupebpce.com/etudes-economiques/



3.3 LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Résilience économique et enjeux territoriaux du monde associatif

1. Le poids significatif des associations sportives

Les associations sont non seulement un pilier du monde sportif, mais le sport est également un maillon essentiel du monde associatif.

Les 360 000 associations sportives françaises ont représenté un budget global de 16 milliards d'euros¹ en 2024. Parmi celles-ci, 220 000 associations sportives sont actives économiquement selon l'Insee et sont ainsi très probablement intégrées, *ie* ayant des liens avec les pouvoirs publics (souvent les communes et les communautés de communes) et une fédération. Parmi ces dernières, près de 36 500 associations sportives sont employeuses et

emploient 142 000 salariés, le plus souvent à temps partiel (soit l'équivalent de 67 000 équivalents temps plein – ETP) selon l'Insee.

Une association sur quatre est spécialisée dans le sport et un bénévole associatif sur trois l'est dans une association sportive. Les associations sportives sont également les plus matures du monde associatif : 39 % d'entre elles ont été créées avant 1989 contre 27 % en moyenne, tous secteurs². Toutefois, elles ne représentent que 10 % du poids économique du monde associatif. Les associations assurent un maillage fort de l'offre sportive, en lien étroit avec les collectivités locales et au service des licenciés. L'association est

souvent perçue comme le relais de la politique locale du sport, menée par l' élu en charge du sport. Le modèle non lucratif des associations permet de maintenir une offre dans des régions à faible densité de population et/ou à faible potentiel touristique : la répartition de l' offre associative est en cela un indicateur fort du rôle social du sport et de son importance dans l' attractivité économique et résidentielle et la qualité du cadre de vie.

2. Des disparités d'implantation territoriale

La densité est de 3,3 associations sportives actives économiquement³ pour 1 000 habitants en moyenne au niveau national. Sans surprise, le nombre d' associations par département est fortement corrélé au nombre d' habitants. Les zones densément peuplées présentent une forte concentration d' associations sportives, en particulier au sein des métropoles régionales. Ainsi, à l' exception d' une légère surreprésentation en Bretagne et dans le sud de la France, la répartition des associations est très proche de celle de la population. La répartition des associations employeuses

est relativement similaire, encore plus polarisée en faveur des zones densément peuplées. A contrario, les territoires peu dynamiques démographiquement concentrent davantage d' associations de petite taille fonctionnant uniquement grâce au bénévolat.

Une analyse analogue par densité d' associations sportives (nombre d' associations sportives pour 1 000 habitants) révèle l' importance de l' association sportive dans les territoires à dominante rurale, notamment dans la « diagonale des faibles densités démographiques » allant de la Lorraine aux Landes. Sur ces territoires, les associations sportives parviennent ainsi à se maintenir et restent un vecteur fort de lien social où les logiques traditionnelles de la pratique prévalent encore. L' activité sportive

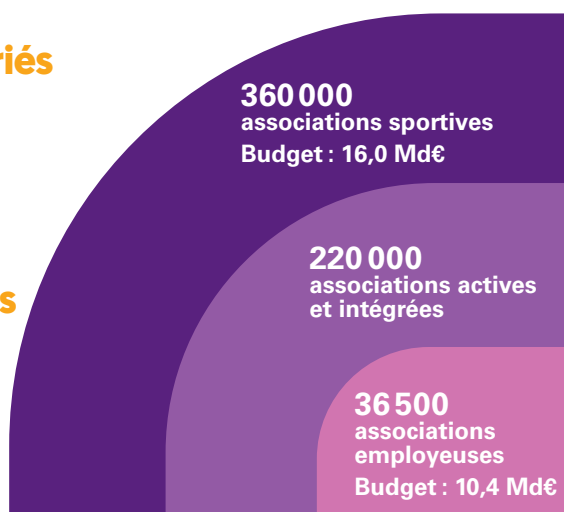
Les trois univers du mouvement associatif sportif

142 000 salariés

~ 67 000 ETP

~3,5 millions de bénévoles

~ 364 000 ETP



Sources : Insee et « Le paysage associatif » de V. Tchernonog ; calculs : BPCE L'Observatoire.

1. Estimation BPCE L'Observatoire à partir de l' évolution du nombre de licences sportives et des dépenses des collectivités locales dans les manifestations sportives entre 2018 et 2024, et des données contenues dans « Le paysage associatif français », V. Tchernonog – mai 2019.

2. Source : enquête sur la situation des associations en 2018, Insee.

3. Faute de disposer des données à l' échelle départementale pour les 360 000 associations existantes administrativement, nous retenons le périmètre des 220 000 actives économiquement et intégrées pour analyser le maillage territorial des associations sportives.

encadre et organise la gestion du temps (entraînements en semaine, compétitions le week-end) et fédère la collectivité. À l'inverse, dans les territoires à dominante urbaine comme en Île-de-France, le Rhône, le Bas-Rhin et les Alpes-Maritimes, les populations privilégient davantage une pratique plus individuelle et autonome du sport.

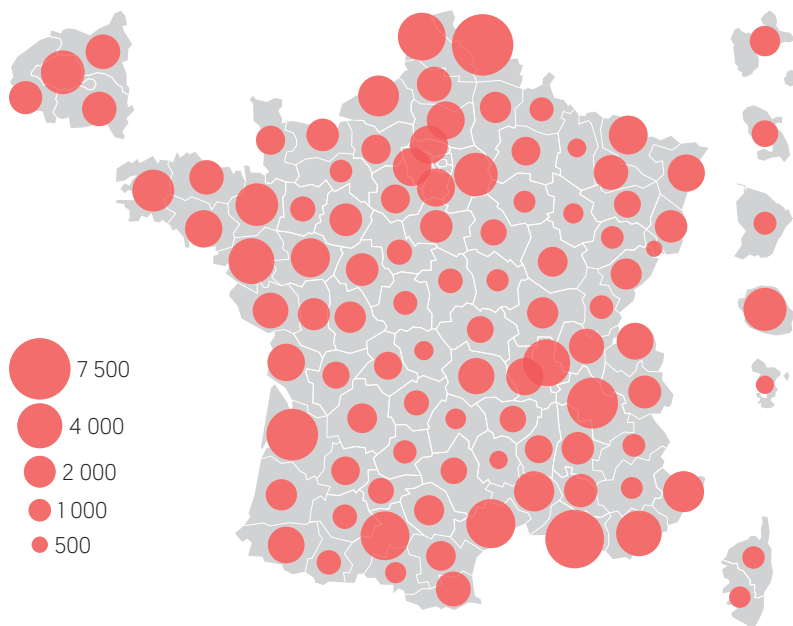
73%

du volume de travail des associations sportives est porté par les bénévoles.

Ainsi, la densité d'associations sportives y est moins importante. Quelques exceptions sont notables. Parmi elles, les territoires de sports de montagne (Alpes et Pyrénées en particulier) ont une densité d'associations sportives plus importante qui peut s'expliquer par leur rôle central dans la pratique touristique du sport. Enfin, l'offre associative est liée à des facteurs culturels et aux traditions. Les régions affichant une forte tradition sportive sont également celles qui ont une forte densité d'associations. C'est le cas par exemple du rugby dans le Sud-Ouest, ou des sports traditionnels qui, à l'image de la course camarguaise ou de la pelote basque, ne s'exportent pas ou peu mais sont bien implantés dans leur territoire d'origine.

**Les associations sportives :
25 % du tissu associatif et 32 % des bénévoles**

Une concentration des associations sportives autour des métropoles



Nombre d'associations sportives en 2024

Sources : Insee, calculs BPCE L'Observatoire.

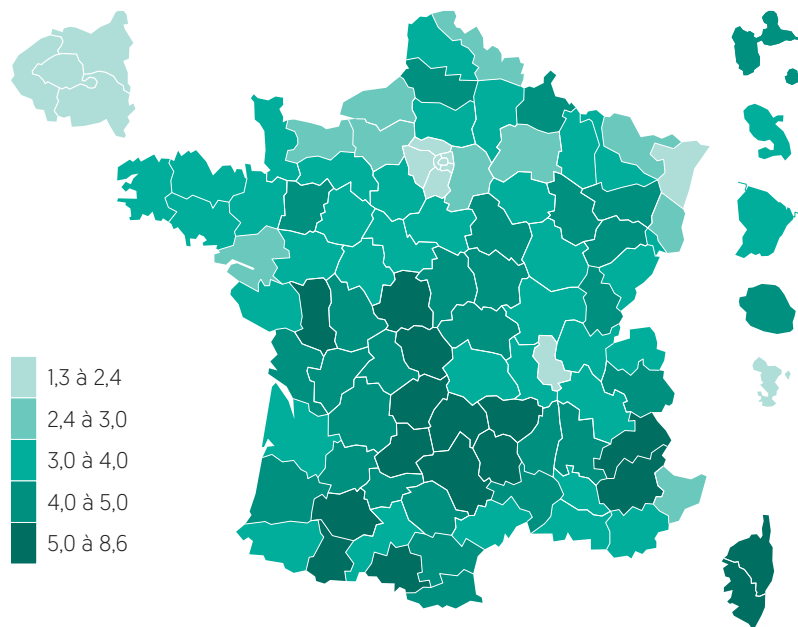
3. Le bénévolat : la pierre angulaire de l'association sportive

Le bénévolat est depuis toujours la cheville ouvrière et la clé de voûte de l'association (directeur, trésorier, entraîneurs...), en particulier dans le secteur sportif. Dans les associations sportives, les estimations du volume de travail bénévole varient du simple au double, allant de 181 000 ETP selon l'Insee à 364 000 ETP selon « Le paysage associatif français »⁴. En parallèle, le travail salarié dans les associations sportives représente 67 000 ETP. Autrement dit, le bénévolat

pèse pour près des trois quarts du volume de travail des associations sportives, le salariat occupant le quart restant.

Ce modèle basé sur le bénévolat est un facteur de résilience, notamment financière, mais pose aussi des défis de recrutement et d'engagement des bénévoles. En effet, leur profil a évolué depuis une quinzaine d'années, avec une diminution du bénévolat des seniors (65 ans et plus), compensée en partie par la hausse de l'engagement des plus jeunes. Selon le baromètre France Bénévolat / IFOP⁵, réalisé à l'échelle de l'ensemble du monde associatif, la part des seniors engagés dans le bénévolat associatif est passée de 38 % en 2010 à 24 % en 2025.

Un tissu associatif maintenu en zones rurales



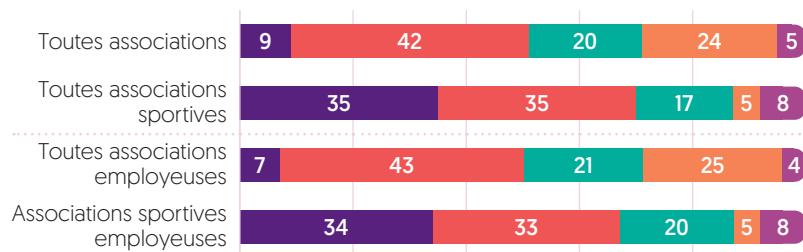
Densité d'associations sportives pour 1 000 habitants en 2024

Sources : Insee, calculs BPCE L'Observatoire.

À l'inverse, les plus jeunes (15-34 ans) sont de plus en plus attirés par le bénévolat puisqu'ils étaient seulement 16 % à déclarer une activité bénévole en 2010 contre 25 % en 2023. Le secteur sportif est naturellement concerné par ce phénomène global qui

touche le tissu associatif. Néanmoins, les associations sportives peuvent compter sur une large « réserve » de potentiels bénévoles puisque près d'un jeune non-bénévole sur quatre manifeste un intérêt particulier pour l'engagement dans une association sportive⁶.

70 % du budget des associations sportives est assuré par les adhérents/usagers



Structure du budget selon les types d'associations (en %)



Source : V. Tchernonog, « Le paysage associatif français », calculs BPCE L'Observatoire.

4. La résilience d'un modèle fondé sur le financement privé

La structure du financement des associations sportives est très singulière avec une contribution des usagers et des adhérents à hauteur de 70 % pour 22 % d'aides publiques (subventions et commandes publiques) contre respectivement 51 % et 44 % pour l'ensemble des associations. À cet égard, si les communes assurent 15 % du budget des associations sportives contre 11 % du budget associatif moyen, la participation des départements, des régions, de l'État et des organismes sociaux est très en retrait de leur effort moyen pour les autres activités associatives.

Pendant les années COVID, cette structure des ressources très dépendante des cotisations des adhérents et de la participation des usagers lors d'événements sportifs a constitué un facteur de vulnérabilité, avec l'arrêt puis la limitation des manifestations sportives notamment *indoor*. Elle est depuis une source de résilience à mesure du développement de la pratique sportive, notamment associative. En ce sens, l'enquête récente du Mouvement associatif/RMNA/Hexopée⁷ illustre la plus grande résilience financière des associations sportives : seules 17 % d'entre elles ont moins de trois mois d'exploitation en trésorerie, contre 31 % dans les autres secteurs associatifs.

4. Le Paysage associatif français, Lionel Prouteau, Viviane Tchernonog (2023).

5. « Étude France Bénévolat / IFOP mars 2025 avec le soutien du Crédit Mutuel.

6. « État d'esprit et engagement des jeunes en 2025 », INJEP-CRÉDOC, septembre 2025.

7. « La santé financière des associations : un constat alarmant », Le Mouvement associatif, le Réseau National des Maisons des Associations (RNMA) et Hexopée, avril 2025.



3.4 LE SECTEUR PUBLIC

Les collectivités locales restent le premier financeur public du sport

Le secteur public joue un rôle très important dans le financement du sport qui se mesure tant par les montants mobilisés, plus de 24 milliards d'euros, que par la politique de promotion du sport amateur, notamment dans un objectif de santé publique et d'inclusion sociale. Cependant, malgré la mobilisation des deniers publics par l'État et par les administrations de sécurité sociale, les collectivités territoriales sont de loin le premier financeur public du sport en France et un acteur central du sport amateur. En 2024, les collectivités territoriales financent ainsi le sport à hauteur de 15,0 milliards d'euros, soit environ 60 % du total. Elles financent principalement les équipements sportifs (y compris dans les établissements scolaires),

les manifestations sportives et soutiennent les associations sportives.

1. La contribution de l'État se concentre sur le sport scolaire

La contribution de l'État s'élève à 7,7 milliards d'euros¹ et relève principalement des salaires versés aux professeurs d'éducation physique et sportive (6,6 milliards d'euros²) du ministère de l'Éducation nationale. Le budget du ministère des Sports est de 0,9 milliard d'euros. Il correspond à un soutien multiforme qui se répartit de la façon suivante : 729 millions d'euros pour le Programme 219 Sport pour promouvoir la pratique physique et sportive « pour tous », soutenir le sport amateur, associatif et scolaire,

l'insertion des jeunes dans le sport et la construction d'équipements sportifs de proximité (dont le plan 5000 terrains de sport — Génération 2024) ; 46 millions d'euros pour le Programme 350 Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 pour la construction des équipements pour les Jeux par l'intermédiaire de la Solidéo³ ; et 160 millions d'euros de taxes affectées pour accompagner des clubs sportifs (y compris le sport de haut niveau) et des fédérations par l'intermédiaire de l'Agence nationale du sport (ANS). Enfin, la contribution des administrations de sécurité sociale – à travers la médecine du sport – est souvent passée sous silence, faute de données et d'études spécifiques. Toutefois, il est vraisemblable que la participation de ce deuxième acteur public soit supérieure à celle du ministère des Sports puisque,

selon le rapport Goulet⁴, environ 8000 médecins du sport sont en activité, auxquels il faudrait ajouter 90 000 kinésithérapeutes – souvent sollicités pour le sport – mais aussi un grand nombre de généralistes et spécialistes traitant des pathologies liées au sport, établissant des attestations en lien avec la pratique sportive, voire l’encourageant sur ordonnance.

2. Les communes, le socle du financement territorial du sport

Avec 13,5 milliards d’euros la plus grande partie de la dépense territoriale en faveur du sport est portée par le bloc communal, qui regroupe les communes (9,7 milliards d’euros) et l’intercommunalité (3,8 milliards d’euros). Le rôle des départements et des régions est plus limité, même s’il demeure important dans certains territoires (Mayenne, Nièvre, Seine-Saint-Denis, Corse et Outre-Mer). Les communes jouent un rôle prépondérant dans l’animation de la politique locale du sport à travers d’une part la construction, la gestion et la mise à disposition des équipements sportifs,

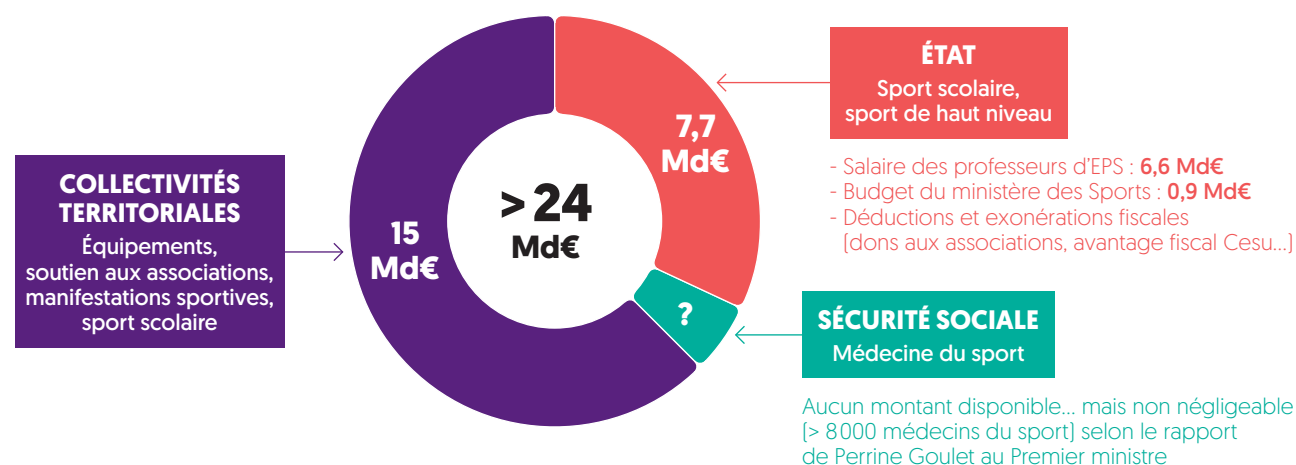
et d’autre part le soutien aux associations sportives (subventions, mises à disposition de moyens, organisations de manifestations sportives, relations avec le monde scolaire...). Deuxième poste de dépense des communes après l’éducation, le sport est considéré comme une priorité par les élus. Au-delà de la fourniture de services sportifs, l’ élu en charge du sport porte une vision politique liée à la santé publique, à la cohésion sociale, à l’attractivité économique et à l’aménagement du territoire. Les objectifs visent à garantir l’accès au sport pour tous, le bon fonctionnement des associations, la satisfaction des usagers, ainsi que des externalités en matière de bien-être, de lien social et de santé physique. Les associations sportives sont des interlocuteurs privilégiés, organisant

la pratique sportive au niveau local. Cependant, les élus doivent composer avec des changements profonds en termes de pratiques sportives et des attentes des usagers : la diversification des usages, la montée du numérique et l’émergence de nouvelles formes de pratique (cf. fiche thématique dédiée à la pratique sportive).

L’intercommunalité est un relais de l’efficacité de l’action publique à l’échelle territoriale puisqu’elle permet de mutualiser l’effort d’investissement dans des équipements plus conséquents (notamment les piscines), les rendant ainsi accessibles géographiquement. Dans un environnement budgétaire contraint, son rôle s’est renforcé ces dernières années.

1. Avant consolidation, les dépenses de l’État en faveur du sport s’élèvent à 8,3 milliards d’euros dont il convient de retrancher 700 millions d’euros pour neutraliser les doubles comptes, notamment les concours financiers et autres transferts aux collectivités.
2. Selon l’INJEP, les ministères chargés de l’éducation nationale et de l’enseignement supérieur ont contribué à la dépense publique en faveur du sport à hauteur de 6,3 milliards d’euros en 2022. Compte tenu des évolutions salariales intervenues depuis, BPCE L’Observatoire estime son ordre de grandeur à 6,6 milliards d’euros en 2024.
3. Société de livraison des ouvrages olympiques, chargée de la livraison des ouvrages et des opérations d’aménagement pour l’organisation des Jeux olympiques et Paralympiques 2024
4. Le financement des politiques sportives en France : bilan et perspectives (Perrine Goulet, 2018).

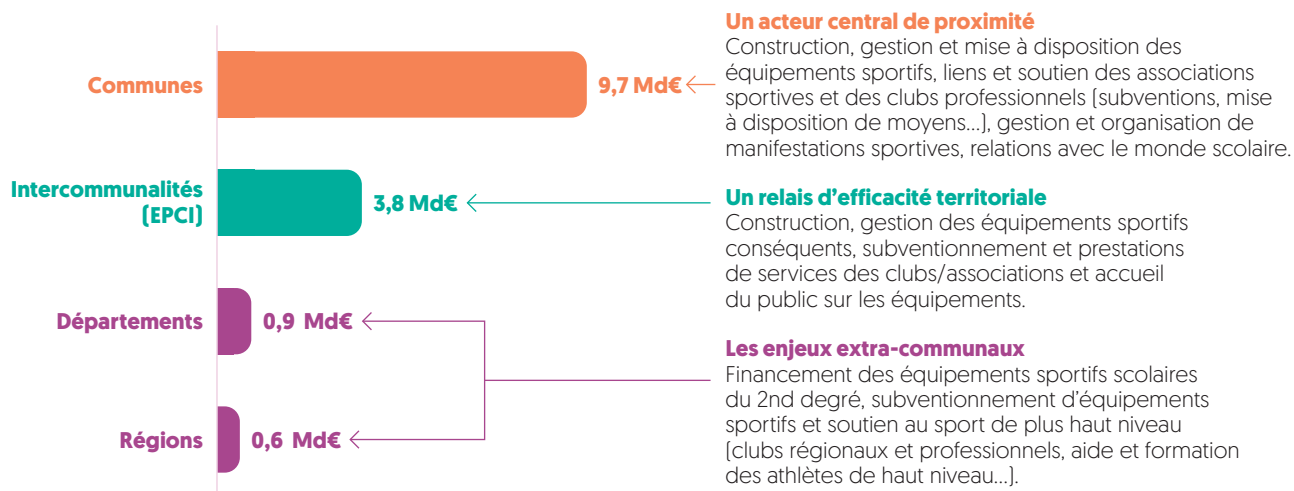
Les dépenses des collectivités territoriales dans le sport sont près de deux fois supérieures à celles de l’État



Répartition des dépenses publiques dans le sport

Sources : ministères, OFGL, calculs et estimations BPCE L’Observatoire.

Les communes sont le pilier du financement territorial du sport



Les départements et les régions répondent aux enjeux extra-communaux : financement des équipements sportifs scolaires du second degré, subventionnement de grands équipements sportifs et soutien au sport de plus haut niveau (clubs régionaux et professionnels, aide et formation des athlètes de haut niveau...).

3. Les équipements sportifs, colonne vertébrale de l'action locale

Si les subventions et l'accompagnement des associations sont importants, le rôle le plus concret et le plus visible des collectivités se concentre sur les équipements. Elles possèdent 80 % des près de 333 000 équipements recensés en France, dont 71 % pour les seules communes. Ce patrimoine est immense et diversifié comprenant piscines, gymnases, terrains de football et de rugby, stades d'athlétisme, salles polyvalentes, mais aussi des structures plus spécifiques comme les courts de tennis, les boulodromes, les installations équestres, les sites nautiques ou encore les circuits pour sports mécaniques. Mais ce parc, fruit de plusieurs décennies d'investissements, est aujourd'hui fragilisé par le vieillissement et par le coût de son entretien. Un équipement

sur quatre détenu par les collectivités locales a plus de 40 ans et n'a jamais subi le moindre travaux de rénovation (contre 13 % pour les équipements détenus par un établissement privé commercial), et seulement 26 % du parc a moins de 20 ans ou a été rénové au cours des 20 dernières années. Du fait des contraintes budgétaires, les collectivités réorientent leurs stratégies et leur politique d'investissement plutôt vers la rénovation et la réhabilitation énergétique

et fonctionnelle des équipements existants plutôt que vers la construction de nouveaux équipements. Malgré cela, les équipements sportifs restent massivement dépendants des énergies fossiles : près de 67 % des équipements indoor détenus par les collectivités sont chauffés au gaz ou au fuel (60 % pour les équipements de moins de 20 ans d'âge). Ces équipements ne vivent cependant pas uniquement grâce aux collectivités. Leur animation repose pour

Un rôle prépondérant des collectivités mais une forte montée du secteur privé

	Tous les équipements		Équipements mis en service après 2005	
	Propriété	Gestion	Propriété	Gestion
Collectivités locales	80 %	72 %	72 %	67 %
Communes	71 %	62 %	60 %	54 %
EPCI	5 %	7 %	7 %	10 %
Département	3 %	2 %	3 %	2 %
Région	2 %	1 %	2 %	1 %
Privé commercial	8 %	9 %	19 %	20 %
Associations et non commercial	5 %	14 %	4 %	9 %
État et autres administrations	7 %	5 %	5 %	4 %

Détention et gestion du parc d'équipements sportifs français

Sources : INJEP, calculs BPCE L'Observatoire.

une large part sur le tissu associatif qui assure la gestion de 14 % du parc. Les clubs sportifs, souvent bénévoles, sont les principaux utilisateurs des gymnases et terrains communaux. Ils organisent la pratique, forment les jeunes et structurent la vie locale.

4. Des réalités territoriales très contrastées

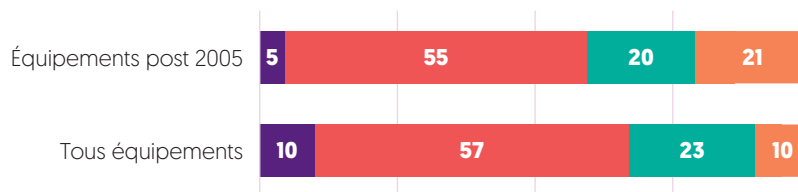
L'analyse territoriale du parc sportif révèle des contrastes profonds qui s'expliquent autant par l'histoire des politiques locales que par les dynamiques démographiques et foncières. Si la densité nationale d'équipements continue de progresser, elle le fait désormais à un rythme nettement plus lent : + 4 % seulement entre 2005 et 2024 contre + 24 % entre 1995 et 2005. L'essentiel du parc d'infrastructures s'est constitué avant les années 1990 et les investissements publics en matière de sport se concentrent désormais davantage sur la rénovation, la

mise aux normes et la modernisation que sur de nouvelles mises en service. Cette moyenne nationale masque cependant des évolutions locales très différenciées. Plusieurs départements ruraux, notamment les Ardennes, l'Indre, la Haute-Marne, la Corrèze ou le Cher, ont fortement accru leur densité d'équipements au cours des vingt dernières années poursuivant une

stratégie de rattrapage ou de maintien du maillage afin de garantir un accès de proximité à la pratique sportive et de soutenir un tissu associatif central pour la vie locale.

À l'inverse, les évolutions les plus faibles ne se concentrent pas uniquement dans les grandes métropoles, mais aussi dans de nombreux territoires touristiques. Dans les départements alpins ou littoraux, comme la Haute-Savoie, la Vendée, les Landes ou encore la Gironde, la densité d'équipements recule. Ces territoires disposaient par ailleurs d'un parc déjà structuré dès les années 1990. Les efforts d'investissement récents s'orientent vers la montée en gamme ou la modernisation d'équipements structurants (sites de montagne, bases nautiques, complexes de plein air), plutôt que vers l'accroissement du nombre. Les grandes métropoles présentent une configuration spécifique. Elles comptent souvent parmi les départements dotés d'un nombre élevé d'équipements publics, mais leur densité rapportée à la population reste inférieure à la moyenne nationale, et la rareté du foncier limite les possibilités d'extension du parc, les conduisant à privilégier des installations plus compactes. Pour autant, l'évolution de la densité y est moins liée à un manque d'investissement qu'à l'histoire des politiques locales puisque les métropoles ont été parmi les premières à constituer un réseau d'équipements dès les décennies 1970-1990, expliquant une progression plus faible aujourd'hui.

Un mix énergétique des équipements encore trop dépendant des énergies fossiles

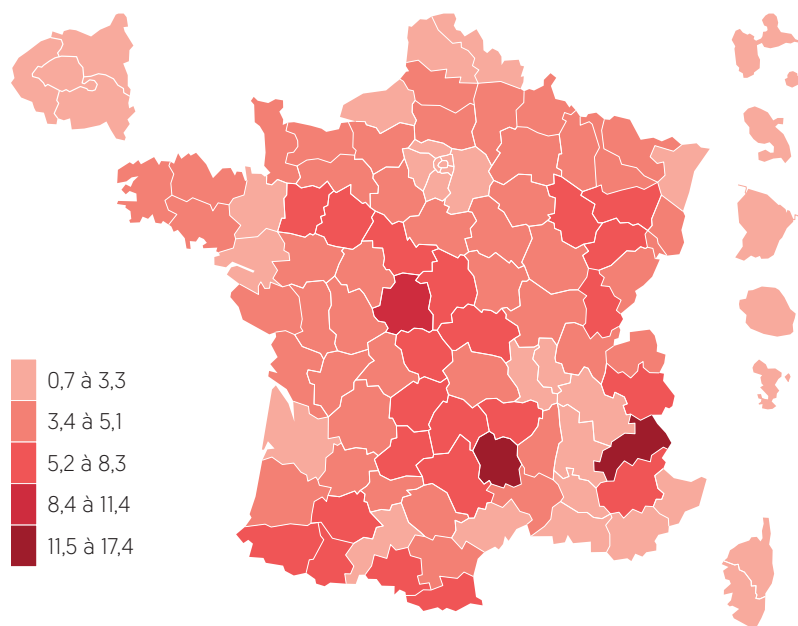


Modes de chauffage des grands équipements intérieur (en %)

■ Fuel ■ Gaz ■ Électricité ■ Solaire et autres

Sources : INJEP, calculs BPCE L'Observatoire.

Les territoires ruraux présentent un maillage d'équipements nettement plus élevé là où la pression démographique est moindre



Nombre d'équipements sportifs pour 1 000 habitants en 2024

Sources : ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, calculs BPCE L'Observatoire.



3.5 LA FILIÈRE SPORT EN FRANCE: 2,7 % du PIB en 2024

La filière sport constitue un écosystème très diversifié. En effet, elle réunit à la fois le secteur public, allant des petites communes au ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, le secteur associatif avec ses 17 millions de licenciés, les 147 000 entreprises du sport qui vont du coach indépendant aux grands groupes, et surtout elle rassemble les 7 Français sur 10 (de 15 ans ou +) qui pratiquent du sport ou une activité physique au moins occasionnellement selon l'Institut national de la Jeunesse et de l'Éducation populaire (INJEP).

Tous ces acteurs contribuent à la création de valeur dans l'économie française, selon la définition de l'Insee, pour qui « *le PIB aux prix du marché mesure la richesse créée par tous les agents économiques, privés et publics, sur un territoire national pendant une période donnée* ». L'estimation du PIB du sport présentée dans cette étude est réalisée à partir de « l'approche demande » en « sommant toutes les dépenses finales en y ajoutant les exportations moins les importations de biens et services ». En ce sens, BPCE L'Observatoire s'appuie sur les travaux menés depuis 2020 concernant les différents acteurs de la filière :

- les associations du sport sont un acteur de la demande. Elles regroupent 220 000 entités ayant une existence institutionnelle avérée et une activité économique en lien avec d'autres acteurs. Leur budget s'établit à 16 milliards d'euros en 2024 selon les estimations de BPCE L'Observatoire. Une partie seulement du budget des associations relève de la consommation des ménages, le reste relevant des consommations intermédiaires et, plus marginalement, de l'investissement ;

- la contribution des administrations publiques au sport est quant à elle proche de 24 milliards d'euros. Il s'agit surtout de dépenses des collectivités territoriales (15 milliards d'euros) et, dans une moindre mesure, des administrations centrales (8 milliards d'euros). Neutralisées des subventions aux associations sportives, cette dépense peut être associée, soit à de la consommation effective, soit à de l'investissement ;

- une partie de la consommation des ménages est estimée à partir de la production des entreprises de la filière sport. En 2024, les quelque 147 000 entreprises du sport ont ainsi produit 80,4 milliards d'euros de biens et services destinés à leurs clients domestiques et étrangers (outre les ménages, il y a également des entreprises et des collectivités locales).

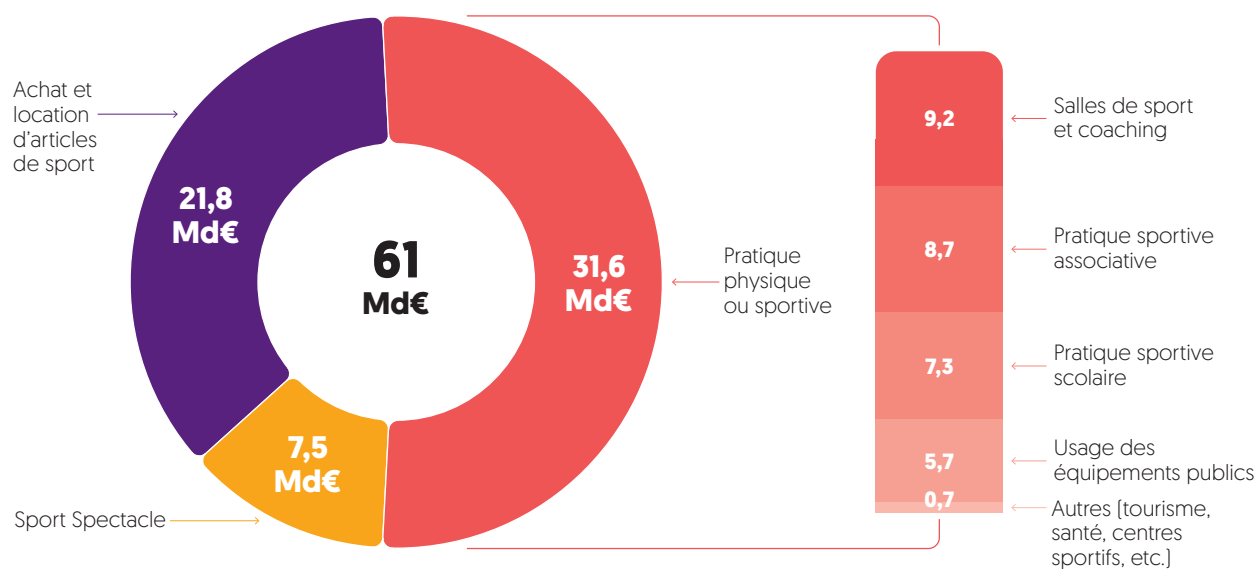
Ces trois catégories d'acteurs étant très interdépendants (subventionnement des associations par les collectivités, des collectivités par l'État...), il est nécessaire d'identifier les doubles comptes pour mesurer la contribution réelle du sport au PIB français.

1. La consommation effective des ménages s'élève à 61 milliards d'euros

Principale composante de l'économie du sport, la consommation des ménages en biens et services sportifs s'élève à 61 milliards d'euros selon l'estimation de BPCE L'Observatoire. Elle peut se ventiler en trois grandes catégories :

- l'achat et la location d'articles de sport constituent le premier poste de dépense des ménages qui y consacrent 21,8 milliards d'euros. Plus précisément, les achats sont estimés à 19,3 milliards d'euros dans les magasins spécialisés comme Decathlon, Intersport... La location d'articles de sport représente quant à elle 2,5 milliards d'euros ;

Une consommation des ménages très diversifiée



Consommation des ménages (en Md€)

Source : calculs BPCE L'Observatoire.

- la pratique physique et sportive des Français induit une dépense de 31,6 milliards d'euros. Près d'un tiers est réalisé dans le cadre marchand (abonnement à une salle de sport, coaching sportif, tourisme...) et un peu plus des deux tiers restants proviennent du cadre non-marchand à travers la pratique associative, l'éducation physique et sportive scolaire et l'usage des équipements sportifs publics. Ce versant non-marchand prend la forme de transferts sociaux en nature¹, fournis par les associations (8,7 milliards d'euros), l'État (7,3 milliards d'euros) et les collectivités territoriales (5,7 milliards d'euros);

- les 7,5 milliards d'euros de consommation restante ne relèvent pas de la pratique sportive des ménages mais renvoient à la consommation de services dans le sport spectacle. Celle-ci correspond dans sa quasi-totalité à trois grandes catégories que sont les paris sportifs et hippiques, les événements sportifs professionnels, et les médias et la presse².

Près des deux tiers des 61,0 milliards d'euros de consommation effective est issue des dépenses des ménages directement auprès d'une entreprise (coach, commerce, salle de sport,

billetterie, ...). Le tiers restant relève quant à lui de transferts sociaux en nature des acteurs publics (sport scolaire et usage des équipements sportifs gérés par les collectivités locales) et associatifs (licences, participation à des manifestations sportives...).

2. Plus de 18 milliards d'investissement

Les dépenses d'investissement dans le sport représentent 18,2 milliards d'euros en 2024 et regroupent deux grandes catégories. D'une part, les acteurs de la filière, surtout les entreprises, investissent pour leur compétitivité et leur croissance et, d'autre part, les acteurs publics, surtout les collectivités territoriales, construisent et rénovent des équipements pour la pratique sportive des administrés.

La majeure partie des dépenses d'investissement en sport est issue des entreprises du sport, soit 11,0 milliards d'euros. Chaque année, 9,4 milliards d'euros sont investis en actifs matériels et immatériels (machines, brevets, dépenses en recherche et développement...) par les entreprises du sport. Par ailleurs, leurs dépenses de sponsoring³ en faveur du sport représentent 2,8 milliards d'euros, dont 1,2 milliard d'euros déjà comptabilisé dans les transferts en nature des associations, soit 1,6 milliard d'euros hors doubles comptes.

35 %

de l'investissement dans le sport est porté par les collectivités locales (essentiellement les communes et les EPCI).

Côté administrations publiques, 6,4 milliards d'euros ont été investis en 2024. Plus particulièrement, les collectivités territoriales sont quasiment les seuls investisseurs publics dans le sport, pour un montant de 6,3 milliards d'euros. L'investissement de l'État est limité (0,1 milliard d'euros) correspondant au programme dédié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Enfin, l'investissement des associations, à mi-chemin entre logique de productivité et offre collective, est estimé à 0,7 milliard d'euros.

2.1 La filière sport représente 2,7 % du PIB...

L'économie du sport représente donc au total 2,7 % du PIB en France en 2024, soit 78,2 milliards d'euros selon BPCE L'Observatoire. Ce montant est constitué des 61,0 milliards d'euros de consommation effective des ménages auxquels s'ajoutent 18,2 milliards d'euros d'investissement des différents acteurs de la filière et déduction faite d'une balance commerciale déficitaire d'environ 1,0 milliard d'euros liée à des importations supérieures aux exportations sur les biens sportifs (vêtements, cycles...) ⁴.

1. Les transferts sociaux en nature correspondent aux biens et services individuels fournis aux ménages gratuitement ou à des prix économiquement non significatifs notamment par les administrations publiques.

2. Le sport spectacle a fait l'objet d'un traitement particulier afin de ne retenir que la partie de l'activité directe adressée aux ménages : 100 % de la différence entre enjeux et gains sont retenus pour les paris sportifs, 50 % du chiffre d'affaires des clubs professionnels (droits TV et billetterie), 65 % des médias et de la presse (revenus moyens tirés des ventes).

3. Source : 2,4 milliards d'euros selon l'étude de Sporsora-KPMG publiée en 2021, que nous avons augmenté de 15 % pour prendre en compte l'évolution cumulée de l'inflation. Le sponsoring est ici considéré comme un investissement (immatériel ou incorporel) dont l'objectif est d'affirmer de manière durable l'image de l'entreprise à travers le soutien à un secteur à forte externalité positive, en l'occurrence le sport.

4. Source : « Poids économique du sport en 2023 », INJEP.

La consommation des ménages est le premier contributeur au PIB du sport

Consommation finale	61,0
dont ménages	39,3
dont associations	8,7
dont administrations publiques locales	5,7
dont administrations centrales et ODAC*	7,3
Investissement (FBCF)	18,2
dont entreprises (ENF)	11,0
dont associations	0,7
dont administrations publiques locales	6,3
dont administrations centrales et ODAC*	0,1
Balance commerciale en biens et services	-1,0
PIB du sport	78,2
PIB total	2920
Poids du sport dans le PIB	2,7 %

Estimation du PIB de la filière sport en 2024 : la contribution des agents économiques (en Md€)

* Les administrations publiques centrales regroupent l'État et les ministères. Les organismes divers d'administration centrale (ODAC) incluent notamment le centre national du sport, le musée national du sport, l'Insep, ainsi que tous les centres régionaux d'éducation populaire et de sport.

Source : calculs BPCE L'Observatoire.

Le poids du sport dans le PIB est donc plus important de 0,1 point en 2024 comparé à 2022 et à 2019, années de référence des deux dernières mesures. Cette progression s'explique en grande partie par l'effet des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 qui a porté les dépenses des ménages en sport et le budget sport des collectivités locales à un niveau très élevé (Relais de la Flamme, investissement dans des infrastructures olympiques...).

2.2... et bien plus encore !

Au-delà des chiffres, toute estimation comptable du poids économique du sport donne par construction une vision partielle de l'influence réelle de cette filière dans l'économie et dans la société. En effet, au même titre que la culture, l'éducation ou encore l'artisanat, l'activité économique du sport produit des externalités positives très importantes (notamment sur la

santé, la cohésion sociale, l'attractivité économique ou même le rayonnement d'un pays) et véhicule des valeurs (solidarité, dépassement de soi, valorisation de l'effort...) qui ne sont pas comptabilisées dans le PIB, bien qu'elles aient des retombées majeures sur l'économie.

L'activité économique du sport produit des externalités positives très importantes.

Composée des administrations publiques et des associations, l'économie non-marchande, qui fournit des services gratuitement ou à des prix économiquement non significatifs, représente 37 % de l'estimation, ce qui en fait un acteur incontournable de la filière. Au niveau global de l'économie française, le poids du secteur non-marchand est moins élevé (31 %).

Cette surreprésentation du secteur non-marchand dans le sport renvoie aux objectifs de santé publique, d'inclusion sociale et de promotion de la pratique du sport pour tous. Cela a toutefois pour conséquence de réduire mécaniquement le poids économique du sport compte tenu du faible coût, voire de la quasi-gratuité, des services fournis par les associations sportives, *via* des licences et des cotisations à prix réduit, et par les collectivités territoriales, avec la mise à disposition gratuitement ou à des tarifs avantageux d'équipements sportifs. De même, l'activité des 5 millions de bénévoles œuvrant dans les associations sportives, qui équivalent à 181 000 emplois à temps plein (voire 364 000 ETP selon les estimations les plus hautes), n'est pas valorisée monétairement. Or, le bénévolat représente 73 % des emplois en équivalent temps plein dans les associations sportives, soit la plus forte proportion tous secteurs associatifs confondus.

En définitive, l'estimation du PIB issu du sport donne un repère économique précieux qui se heurte à au moins deux limites traditionnelles du PIB, à savoir l'absence de prise en compte des externalités, ici positives, et la valorisation des services non-marchands uniquement par les coûts.

• Conclusion

Au terme de cette quatrième édition de BPCE L'Observatoire sur l'économie du sport, six points clés sont à retenir :

1. Une pratique du sport à un niveau historique et de plus en plus hybride

Avec plus de 19 millions de licences et autres titres de participation, la pratique sportive dans une structure encadrée n'a jamais été aussi élevée. Dans le même temps, la montée des compétitions événementielles illustre une pratique sportive des Français de plus en plus mixte, à la fois encadrée et libre.

2. Un secteur non-marchand incontournable...

Que ce soit par les montants mobilisés (plus de 24 milliards d'euros), principalement à destination des équipements, que par la densité du tissu associatif qui assure le lien entre les collectivités territoriales et les licenciés, le secteur non-marchand joue un rôle de premier plan dans la pratique sportive encadrée en France.

3. ... aux nombreux défis, notamment celui de la gestion d'un parc d'équipement vieillissant, en premier lieu les piscines

La situation actuelle du parc aquatique en France révèle une infrastructure vieillissante et inégalement répartie. Ce sont près de 3800 piscines, principalement construites entre 1960 et 1980. 80 % d'entre elles appartiennent à des collectivités locales. Elles doivent faire face à des coûts d'exploitation élevés, accentués par la dépendance aux énergies majoritairement fossiles. Les disparités territoriales sont marquées,

favorisant les grandes agglomérations au détriment des zones rurales. Malgré cela, les piscines restent vitales pour la natation et l'accès au sport. Les collectivités investissent en moyenne 33 euros par habitant, bien que cela varie par région. De plus, la nécessité de s'adapter aux enjeux écologiques et économiques est urgente, incitant à une mutualisation intercommunale pour le financement. Les défis de rénovation et de modernisation soulignent l'importance de maintenir l'accès et la qualité des services aquatiques.

4. Un secteur marchand complémentaire et en mouvement...

Les entreprises du sport en France connaissent une croissance significative : + 31 % par rapport à 2019, à 147 000 entreprises en 2024 pour un chiffre d'affaires de 80 milliards d'euros. Ce dynamisme, porté par les créations d'entreprises, repose sur deux piliers. Le premier pilier est démographique, comprenant 121 500 entités non-employeuses, majoritairement des micro-entrepreneurs. Le second pilier est économique, constitué des PME, ETI et grandes entreprises qui génèrent plus de 50 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Trois secteurs concentrent l'essentiel de l'activité : le commerce d'abord, la fabrication, la gestion et la construction ensuite et le sport spectacle enfin.



5. ... qui a pleinement bénéficié des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Interrogées à l'été 2025, les entreprises du sport en France se déclarent dynamiques et en croissance, à 55 % actuellement et même à 65 % en projection dans les deux ans à venir. Elles sont nombreuses à avoir bénéficié d'un effet Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 : 42 % signalent ainsi un impact positif contre 5 % seulement pour les autres entreprises. Pour satisfaire à une demande en hausse et en constante évolution, elles se trouvent dans l'obligation d'investir et d'innover. C'est d'ailleurs ce qu'elles font, dans des proportions parfois nettement plus importantes que les autres TPE et PME. En particulier, plus de la moitié d'entre elles indiquent commercialiser sur le marché un nouveau produit, bien ou service. Pour cela, elles doivent dépasser trois défis : être en phase avec les nouvelles pratiques sportives, être en capacité de se développer commercialement et recruter des profils compétents.

6. La filière sport représente 2,7 % du PIB et bien plus encore !

En 2024, la filière sport en France représente 78 milliards d'euros, soit 2,7 % du PIB. 61 milliards d'euros correspondent à la consommation effective des ménages, incluant aussi bien l'achat d'articles de sport que des abonnements à des salles de sport, et 18 milliards d'euros proviennent d'investissement. Cette décomposition entre dépenses de consommation et d'investissement est très proche de celle de l'ensemble de l'économie. Toutefois, l'économie du sport se distingue par la provenance de cette richesse. À 37 %, elle est issue du secteur non-marchand contre 31 % pour l'économie dans son ensemble. Cette caractéristique signale deux faits saillants. Le premier est l'importance donnée par les pouvoirs publics au sport, comme une illustration des multiples bénéfices que le sport emporte avec lui. Le second, en corollaire, signale que ce chiffre de 2,7 % est réducteur pour mesurer la réelle contribution économique, sociale et sociétale du sport en France.

LES ÉDITIONS DE BPCE L'Observatoire



**LE SPORT: UN POUMON
ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET TERRITORIAL**
DÉCEMBRE 2025



**LES SPORTIFS DE HAUT
NIVEAU: VÉCU,
PARCOURS, ATTENTES**
JUILLET 2024



**UNE FILIÈRE SPORT
DIVERSIFIÉE ET
DYNAMIQUE**
JUILLET 2024



**AIDANT ET
EMPLOYEURS:
REGARDS CROISÉS**
SEPTEMBRE 2023



**LA FILIÈRE SPORT:
LES CHALLENGES
D'UNE CHAMPIONNE**
JANVIER 2023



**LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES,
1^{er} FINANCEUR PUBLIC
DU SPORT**
MARS 2022



**LA FILIÈRE SPORT
RETIENT SON SOUFFLE**
FÉVRIER 2021



**LE TEMPS
DES AIDANTS**
AVRIL 2021



**LA FILIÈRE SPORT
PREND SES MARQUES**
FÉVRIER 2020



**QUAND LES PME
CHANGENT DE MAINS**
DÉCEMBRE 2011

Les carnets de BPCE L'Observatoire

LA CESSIION-TRANSMISSION DES ENTREPRISES

MAI 2019 • MAI 2017 • JUIN 2015
MARS 2014 • DÉCEMBRE 2012

L'ensemble des publications de BPCE L'Observatoire
est accessible sur **groupeBPCE.com** (Études économiques).



BPCE L'Observatoire. Document réalisé par le Groupe BPCE – direction Finances et Stratégie / Études et Prospectives (Jérôme Terpereau, José Bardaji, Julien Laugier, José Correia, Marion Stephan) et direction de la Communication groupe (Maxime Pech de Pluvinel, Sylvie Godquin, Sophie Moreau, Justine Vathonne). Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 207 603 030 euros.

Siège social: 7, promenade Germaine Sablon – 75013 Paris – RCS Paris N° 493 455 042 – Tél.: + 33 (0) 1 58 40 41 42.

Conception et réalisation: Frédéric Konaté, Gaëlle Yollant. **Photos:** Adobe Stock, Getty Images, Niko/BPCE, Stéphane Asseline/ Région Île-de-France, Gaetan Ballot/Ville de Mont Saint-Aignan, Fabrice Vallon/BPCE.

Les auteurs



JOSÉ BARDAJI

Directeur Études et Prospective du Groupe BPCE, José Bardaji a pour mission de diriger les travaux de BPCE L'Observatoire. Après une carrière à l'Insee et à la direction générale du Trésor, notamment au sein des bureaux études, conjonctures, prévisions et marché du travail, José Bardaji est en charge des statistiques et de la recherche économique de France Assureurs. Il est diplômé de l'ENSAE et titulaire d'un Master 2 en sciences économiques de l'Université Panthéon Sorbonne et en actuariat au Cnam.



JULIEN LAUGIER

Économiste au sein de la direction Études et Prospective du Groupe BPCE, Julien Laugier étudie les sujets relatifs à l'économie du sport et aux entreprises (conjoncture, comportements financiers, défaillances). Diplômé de l'université Paris-Dauphine en 2016, il a été prévisionniste et macro-économiste à la direction générale du Trésor. Déjà coauteur des dernières éditions de BPCE L'Observatoire sur l'économie du sport, Julien Laugier signe sa quatrième contribution aux travaux de BPCE L'Observatoire.



JOSÉ CORREIA

José Correia est économiste-statisticien au sein de la direction Études et Prospective du Groupe BPCE. Il traite principalement de sujets relatifs à l'économie du sport, aux analyses territoriales et aux entreprises. Coauteur de cette publication, il signe ainsi sa troisième contribution aux travaux de BPCE L'Observatoire. José Correia est titulaire d'un master d'ingénierie statistique et économique de la finance, de l'assurance et du risque de l'université Paris-Nanterre.



MARION STEPHAN

Au sein de la direction Études et Prospective du Groupe BPCE, Marion Stephan a en charge l'analyse des tendances sociétales et des comportements financiers des ménages et des entreprises. Ses travaux portent notamment sur l'épargne, le rapport à l'argent ou les transformations de la consommation, mobilisant des approches quantitatives et qualitatives. Marion Stephan est titulaire d'un DESS de l'université Pierre et Marie Curie (Enseignement supérieur industriel) et a une formation initiale scientifique.



Retrouvez *BPCE L'Observatoire*
sur le site **groupebpce.com**



GROUPE BPCE

BANQUE
POPULAIRE 

 CAISSE
D'ÉPARGNE

 casden
BANQUE POPULAIRE

 CREDIT
COOPERATIF

 oney

PALATINE 

 NATIXIS
CORPORATE AND
INVESTMENT BANKING

 NATIXIS
INVESTMENT MANAGERS